Quatre-vingt-huitième année. — N° 70. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 22 Mars 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de PASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de PASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

TRAITEMENTS ET SOLDES

Comme suite à la récente publication du décret n° 56-264 du 17 mars 1956 qui a modifié le **régime de l'indemnité de résidence des fonctionnaires,** le *Journal officiel* éditera, vers le 10 avril prochain, au prix de **150 F**, une brochure n° **1014** (5e édition) établie par la Direction de la Fonction publique et contenant les nouveaux barèmes applicables à compter du 1er avril 1956.

Les commandes, accompagnées de leur montant (mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. Paris 9063-13]), peuvent, d'ores et déjà, être adressées à la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, à Paris (7e).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Arrêtés portant détachements (administration centrale) (rectificatifs) (p. 2734).

Information.

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil supérieur des entreprises de presse (p. 2734).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêté portant délégation de signature (p. 2734).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté du 15 mars 1956 relatif au concours pour le recrutement de commissaires de police de la sûreté nationale (p. 2735).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 17 mars 1956 portant promotions, nominations, intégration, reclassement et régularisation de situation (armée de terre, active et réserve) (p. 2736).

Décret du 20 mars 1956 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre (p. 2746).

(1 f.)

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Arrêté portant rattachement d'autorisations de programme et de payement pris en application de la loi n° 55-357 du 3 avril 1955 (rectificatif) (p. 2746).

Arrêté portant nomination d'un membre suppléant de la commission de contrôle des banques (p. 2746).

Arrêtés portant promotions et mise en disponibilité (inspection générale des finances et enquêtes économiques) (p. 2746).

Tableau d'avancement pour le grade de directeur départemental adjoint des enquêtes économiques (p. 2746).

Travaux publics, transports et tourisme.

Arrêtés portant nominations, titularisations, réintégration, reclassement et détachement (aviation civile et commerciale) (p. 2746).

Industrie et commerce.

Décret du 17 mars 1956 autorisant la mutation de la concession des mines de Trèves au profit de la Société minière et métallurgique de Penarroya (p. 2749).

Décret du 17 mars 1956 autorisant la mutation de la concession de Cocures au profit de la Société minière de Ramponenche (p. 2749).

Décret du 17 mars 1956 accordant un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures, dit « Permis de Neufchâteau », à la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (p. 2750).

Agriculture.

Décret du 20 mars 1956 portant délégation de signature (p. 2750).

Reconstruction et logement.

Arrêtés portant nominations, titularisations, détachements et acceptation de démission (administration centrale et services extérieurs) (p. 2751).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêtés portant détachements (enseignement du premier degré) (p. 2751).

Tableaux d'avancement de classe, pour les années 1951 et 1955, des administrateurs civils et *arrêtés* portant promotions (p. 2751).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêté portant mise en position de mission du directeur général des finances de l'Afrique occidentale française (p. 2752).

Arrêtés portant acceptation de démission et rectificatifs (enseignement et jeunesse et service de santé) (p. 2752).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Arrêté du 19 mars 1956 fixant le taux et l'assiette de la cotisation due par les employeurs du bâtiment et des travaux publics en application de la loi n° 46-2299 du 24 octobre 1946 (p. 2752).

Santé publique et population.

Arrêté du 9 mars 1956 fixant la rémunération des fonctionnaires et agents des hôpitaux et hospices publics (p. 2752).

Arrêté du 10 mars 1956 fixant l'attribution de l'indemnité spéciale dégressive aux fonctionnaires et agents des hôpitaux et hospices publics à compter du 1er janvier 1956 (p. 2753).

Arrêté du 12 mars 1956 fixant la rémunération des fonctionnaires et agents des établissements départementaux ou interdépartementaux d'hospitalisation, de soins ou de cure (p. 2754).

Arrêté du 13 mars 1956 fixant l'attribution de l'indemnité spéciale dégressive aux fonctionnaires et agents des établissements départementaux ou interdépartementaux d'hospitalisation, de soins ou de cure à compter du 1er janvier 1956 (p. 2755).

Suspension temporaire de fonctions (p. 2755).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Proclamation d'un député. — Validation de pouvoirs. — Nominations de membres de commissions. — Convocation de commission. — Réunions du jeudi 22 mars 1956 (p. 2755).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Vérification de pouvoirs. — Convocations de commissions et de sous-commission. — Réunions de commissions (p. 2758).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions du mercredi 21 mars 1956. — Convocations de commission et de bureau (p. 2759).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la Grande-Bretagne et des pays « sterling » participants à l'Organisation européenne de coopération économique, à l'exclusion de l'Irlande et de l'Islande (rectificatif) (p. 2760).

Résultats du tirage de la dixième tranche de la loterie nationale 1956 (p. 2761).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (9e semaine de 1956) (p. 2762).

Annonces (p. 2763).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 33 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 21 mars 1956. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1105).

N° 16 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 21 mars 1956. — Questions écrites (p. 451).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 mars 1956: page 2527, 1re colonne, 1re ligne, au lieu de: « Par arrêté du 12 mars 1955 », lire: « Par arrêté du 12 mars 1956 »; 13e ligne, au lieu de: « Par arrêté du 12 mars 1955 », lire: « Par arrêté du 12 mars 1956 ».

INFORMATION

Conseil supérieur des entreprises de presse.

Par arrêté du 16 mars 1956, est nommé membre du conseil supérieur des entreprises de presse, en qualité de représentant des directeurs de journaux, M. Désiré Goldyn, en remplacement de M. Benedite, démissionnaire.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Délégation de signature.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 46-2914 du 23 décembre 1946, en son article 76, créant dans les écritures du Trésor un compte spécial destiné à retracer les opérations de recettes et de dépenses effectuées en monnaie locale (marks);

Vu la loi n° 55-359 du 3 avril 1955, en son article 7, relative aux opérations afférentes au compte spécial susvisé;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret n° 50-533 du 10 mai 1950 transférant au ministère des affaires étrangères les attributions fixées par le décret n° 45-0111 du 26 décembre 1945;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 1er mars 1956 portant organisation des services extérieurs des affaires allemandes et autrichiennes,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. le général de brigade Geze, chef du Gouvernement militaire français de Berlin et à M. Monnier (Pierre), chef de l'échelon de liquidation financière de l'ex-haut commissariat de la République française en Allemagne, à l'effet de signer:

Les ordonnances de payement, de virement, de délégation, les arrêtés de virement ou de régularisation, les avis d'ordonnancement ainsi que les ordres de recettes et autres pièces comptables;

Les décisions portant engagement de dépenses et toutes pièces justificatives de dépenses, ainsi que les marchés de travaux et de fournitures dont les montants sont inférieurs à ceux fixés par le décret n° 52-256 du 5 mars 1952.

Art. 2. — La délégation de signature prévue à l'article 1er ci-dessus sera exercée:

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le général de brigade Geze, par M. Didio (Robert) et à son défaut par M. Benoit (Jean);

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Monnier (Pierre), par M. Thibault (Daniel), inspecteur du travail en service détaché.

Art. 3. — Est abrogé l'arrêté du 6 février 1956 donnant délégation de signature au chef de la mission de liquidation de l'ex-haut commissariat de la République française en Allemagne, supprimée à compter du 1er mars 1956.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 mars 1956.

CHRISTIAN PINEAU.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Concours pour le recrutement de commissaires de police de la sûreté nationale.

Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 fixant le statut général des fonctionnaires;

Vu la loi n° 51-598 du 24 mai 1951, plus particulièrement en son article 29 relatif aux conditions d'ouverture des concours pour le recrutement des personnels titulaires de l'Etat;

Vu le décret n° 54-580 du 8 juin 1954, portant règlement d'administration publique, relatif au statut particulier du corps des commissaires de police de la sûreté nationale;

Vu le décret n° 55-1313 du 6 octobre 1955 modifiant le décret n° 54-580 du 8 juin 1954, portant règlement d'administration publique, relatif au statut particulier du corps des commissaires de police de la sûreté nationale;

Vu le décret n° 55-106 du 20 janvier 1955 fixant les conditions d'intégration des contrôleurs généraux et commissaires de police de la sécurité générale d'Algérie dans les corps correspondants de la sûreté nationale et modifiant le décret n° 54-580 du 8 juin 1954, portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du corps des commissaires de police de la sûreté nationale;

Vu le décret n° 55-754 du 25 mai 1955 portant règlement d'administration publique fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires de la sûreté nationale;

Vu l'arrêté du 7 octobre 1955 fixant le programme des épreuves des concours prévus à l'article 3 du décret n° 54-580 du 8 juin 1954 modifié par le décret n° 55-1313 du 6 octobre 1955;

Vu le décret n° 54-1262 du 24 décembre 1954 relatif aux combattants d'Indochine et de Corée;

Vu le décret n° 55-792 du 15 juin 1955 portant règlement d'administration publique relatif aux modalités de reclassement applicables aux personnels des services des affaires allemandes et autrichiennes et des services français en Sarre;

Sur proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est organisé au ministère de l'intérieur (direction générale de la sûreté nationale) un recrutement pour quatre-vingt emplois de commissaire de police de la sûreté nationale.

Compte tenu des dispositions des articles 5 et 8 ci-après:

a) 70 p. 100 des emplois non réservés seront pourvus par un concours ouvert aux candidats remplissant les conditions générales prévues à l'article 8 du décret n° 55-754 du 25 mai 1955 et les conditions particulières prévues au paragraphe 1er de l'article 3 du décret n° 54-580 du 8 juin 1954, modifié par le décret n° 55-1313 du 6 octobre 1955;

b) 30 p. 100 des emplois non réservés seront pourvus par un concours ouvert aux personnels des services actifs de la sûreté nationale et de la sûreté nationale en Algérie visés à l'article 4 du décret n° 55-1313 du 6 octobre 1955 comptant six ans de services effectifs.

Art. 2. — Les épreuves du concours prévu au paragraphe *a* de l'article 1er du présent texte se dérouleront à partir du 24 avril 1956. Les dossiers de candidature devront parvenir le 24 mars 1956 au plus tard, à la direction du personnel et du matériel de la police (bureau de recrutement et instruction), 11, rue Cambacérès, à Paris (8e).

Art. 3. — Les épreuves du concours prévu au paragraphe *b* de l'article 1er ci-dessus se dérouleront à partir du 24 avril 1956 dans les conditions fixées par le décret n° 54-580 du 8 juin 1954, modifié par le décret n° 55-1313 du 6 octobre 1955. Les candidatures devront être transmises par la voie hiérarchique, avant le 24 mars 1956, à la direction du personnel et du matériel de la police (bureau de recrutement et instruction).

Art. 4. — Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu à: Alger, Angers, Bône, Bordeaux, Châlons-sur-Marne, Clermont-Ferrand, Constantine, Dijon, Laon, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nancy, Oran, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, et éventuellement à Basse-Terre, Cayenne, Fort-de-France, Saint-Denis (Réunion), Brazzaville, Dakar et Yaounde.

Les épreuves orales d'admission et les épreuves physiques auront lieu à Paris.

Art. 5. — Il pourra être pourvu à 10 p. 100 des emplois vacants par voie de reclassement de fonctionnaires dégagés des cadres en application de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947, modifiée par la loi n° 48-1227 du 12 juillet 1948.

Les intéressés devront réunir les conditions fixées à l'article 7 ci-après.

Art. 6. — Les fonctionnaires dégagés des cadres devront faire acte de candidature auprès du centre d'orientation et du réemploi des fonctionnaires et agents des services publics, au ministère des affaires sociales.

Les dossiers de ces candidats devront parvenir à la direction du personnel et du matériel de la police (bureau de recrutement et instruction), 11, rue Cambacérès, à Paris (8e), avant le 30 mars 1956.

Art. 7. — Pour être intégrés dans un emploi de commissaire de police de la sûreté nationale, les fonctionnaires bénéficiaires de l'article 5 ci-dessus devront satisfaire aux conditions d'aptitudes physiques et morales exigées des candidats aux concours de commissaire de police, telles qu'elles sont définies par l'article 8 du décret n° 55-754 du 25 mai 1955 portant règlement d'administration publique applicable à l'ensemble des corps de la sûreté nationale.

Ils devront en outre:

a) Avoir été dégagés des cadres, autrement que sur leur demande, par mesure de compression budgétaire;

b) Ne pas avoir dépassé l'âge de quarante-cinq ans au 1er janvier 1956;

c) Avoir occupé un emploi classé dans la catégorie « A » par l'article 24 de la loi du 19 octobre 1946, portant statut général des fonctionnaires, pendant une durée de cinq ans au moins;

d) Etre agréés par le ministre de l'intérieur après avis d'une commission d'intégration dont la composition sera fixée par arrêté ministériel.

Art. 8. — En application de l'article 2 du décret n° 55-792 du 15 juin 1955, 10 p. 100 des places sont réservés aux agents des services des affaires allemandes et autrichiennes et des services français en Sarre, remplissant les conditions prévues par les articles 3 et 5 de ce même décret.

Les dossiers des agents bénéficiaires du décret précité seront examinés par la commission prévue à l'article 6 de ce même texte.

Les candidats admis seront, à la fin de leur stage probatoire, éventuellement reclassés en application de l'article 9 du décret mentionné au premier alinéa de cet article.

Art. 9. — Dans l'hypothèse où les emplois réservés en application de l'article 5 ci-dessus n'auraient pas été pourvus à la date des épreuves orales des concours visés à l'article 1er du présent arrêté, ils continueront à figurer parmi ceux attribués par la voie du recrutement normal, tel qu'il est défini à l'article premier du présent arrêté.

Art. 10. — Les emplois non pourvus au titre de l'article 8 précédent seront également attribués aux candidats aux concours organisés en vertu de l'article 1er du présent arrêté, dans les conditions fixées par l'article 7, paragraphe 3, du décret n° 55-792 du 15 juin 1955.

Art. 11. — Les fonctionnaires admis en vertu des articles 5 et 8 ci-dessus seront nommés élèves à l'école nationale supérieure de police pour compter de la même date que les candidats provenant des concours et seront soumis aux dispositions des articles 10, 11 et 12 du décret n° 54-580 du 8 juin 1954, sauf pour l'application du troisième alinéa de ce dernier article 12 en ce qui concerne les fonctionnaires pouvant se prévaloir des dispositions de l'article 8 ci-dessus.

Art. 12. — Les anciens combattants d'Indochine et de Corée, bénéficiaires du décret n° 54-1262 du 24 décembre 1954, remplissant les conditions d'ancienneté requises, pourront être admis à concourir s'ils n'ont pas atteint l'âge de quarante-cinq ans au 1er janvier 1956. En outre, une majoration de 10 p. 100 du total des points obtenus leur sera accordée.

Art. 13. — Par dérogation aux règles concernant la limite d'âge de trente-cinq ans prévue à l'article 3, 2e alinéa, du décret n° 54-580 du 8 juin 1954, modifié par le décret n° 55-1313 du 6 octobre 1955, relatif au statut particulier du corps des commissaires de police de la sureté nationale et en application des dispositions de l'article 21 de ce même texte, les fonctionnaires des services actifs de la sûreté nationale ainsi que les fonctionnaires de la sûreté nationale en Algérie visés à l'article 4 du décret n° 55-1313 du 6 octobre 1955 remplissant les conditions d'ancienneté requises, pourront se présenter au concours qui leur est réservé s'ils n'ont pas atteint l'âge de quarante-cinq ans au 1er janvier 1956.

Art. 14. — Si la valeur des épreuves le justifie, le jury pourra procéder à l'établissement d'une liste complémentaire pour chaque concours. Les candidats inscrits sur cette liste pourront être appelés à remplacer, nombre pour nombre, les candidats déclarés admis qui n'accepteraient pas leur nomination. Le jury pourra également ne pas pourvoir à tous les postes vacants.

Art. 15. — Le directeur général de la sûreté nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mars 1956.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation;
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 17 mars 1956 portant nomination d'un commandant de subdivision militaire.

Par décret en date du 17 mars 1956, M. le colonel d'infanterie coloniale breveté d'état-major Waymel (Benoît-Ange-Jean) est nommé au commandement de la subdivision militaire de Bizerte.

Décret du 17 mars 1956 portant reclassement d'officiers d'infanterie métropolitaine et coloniale.

Par décret en date du 17 mars 1956:

La date de prise de rang dans son grade de M. le sous-lieutenant d'infanterie Direz (Roland-Paul-Albert-Gustave-François) est reportée du 1er octobre 1955 au 1er octobre 1953.

M. le sous-lieutenant Direz sera classé, sur la liste d'ancienneté des officiers de son grade, après M. le sous-lieutenant Delafon (Marie-Etienne-Gérard-Michel).

M. le sous-lieutenant d'infanterie Direz (Roland-Paul-Albert-Gustave-François) est promu lieutenant de l'armée active pour compter du 1er octobre 1955.

Cet officier sera classé, sur la liste d'ancienneté des officiers de son grade, après M. le lieutenant Delafon (Marie-Etienne-Gérard-Michel).

La date de prise de rang dans son grade de M. le sous-lieutenant d'infanterie coloniale Chagrot (Bernard-Germain-René-Marie) est reportée du 1er octobre 1952 au 1er octobre 1950.

M. le sous-lieutenant Chagrot sera classé, sur la liste d'ancienneté des officiers de son grade, après M. le sous-lieutenant Grisey (Michel-Julien).

M. le sous-lieutenant d'infanterie coloniale Chagrot (Bernard-Germain-René-Marie) est promu lieutenant de l'armée active pour compter du 1er octobre 1952.

Cet officier sera classé, sur la liste d'ancienneté des officiers de son grade, après M. le lieutenant Grisey (Michel-Julien).

Les reports de date de prise de rang dans ces grades ne donnent pas lieu à rappel de solde.

Décret du 17 mars 1956 portant nomination et promotion d'élèves de l'école du service de santé militaire (médecins).

Par décret en date du 17 mars 1956, sont nommés au grade de médecin sous-lieutenant de l'armée active les élèves de l'école du service de santé militaire ci-après désignés:

(A dater du 1er octobre 1955.)

M. Montier (Jacques-Jean), reçu docteur en médecine le 25 octobre 1955.

MM. Boyer (Pierre-Marie-François), Norais (Serge-Mary-Camille-René), reçus docteurs en médecine le 26 octobre 1955.

M. Dinand (Jean-Pierre), reçu docteur en médecine le 31 octobre 1955.

(A dater du 1er novembre 1955.)

MM. Benkemoun (Charley-Raoul), Chevalier (André-Gilbert), reçus docteurs en médecine le 8 novembre 1955.

M. Briottet (Jean-Marie-Louis), reçu docteur en médecine le 9 novembre 1955.

M. Sellier (Jacques-René-Jean), reçu docteur en médecine le 16 novembre 1955.

M. Fave (André), reçu docteur en médecine le 18 novembre 1955.

M. Marbot (Marcel-Pierre-Elie), reçu docteur en médecine le 19 novembre 1955.

MM. Debruge (Jean-Marie-Louis), Montagnac (Guy-Yves-Edmond-Henri-Paul), reçus docteurs en médecine le 21 novembre 1955.

MM. Barbier (André-Albert-Auguste), Perriguey (Pierre-François-Roger-Robert), reçus docteurs en médecine le 22 novembre 1955.

MM. Aidan (Joseph-Youssef), Bonnardot (Pierre), Favier (Gustave-Georges), Fuhrer (Jacques-Léon), Ginesie (Jean-Daniel), Henry (Christian-Guillaume-Marie), Lesmann (Philippe-Marie-Joseph), Wetterwald (Jean-Georges-Charles), reçus docteurs en médecine le 24 novembre 1955.

MM. Chagny (Jacques-Louis-Joseph), Feyfant (Adrien-Georges), Paugam (Yves-Albert-Pierre), Pichat (Pierre-André), Yout (Robert-Paul), reçus docteurs en médecine le 25 novembre 1955.

MM. Burel (Paul-Yves-Emile-Fortuné), Franck (Wilfred-Léon), Le Berre (Georges-Louis-Benoni), Mazars (Pierre-Jean-Marie-Victor), reçus docteurs en médecine le 26 novembre 1955.

MM. Charvillat (Lucien-Antoine-Alexandre), Dols (René-Jean-Baptiste), Imbert (Marc-Gérard-Jacques), Le Gouas (Jean-Jacques-Pierre), Morvan (Roger-Yves-Mathias), Papillaud (Jean-Jacques), Raymond (Jean-Albert), reçus docteurs en médecine le 28 novembre 1955.

MM. Baseilhac (Albert-Pierre), Bernard (Guillaume-Joseph), Brumelot (Jacques-Marcel-Marie), Cotten (Louis-Yves-Marie), Eydan (Robert-Elie), Kermarec (Jean-Charles), Lavielle (Jean-Alexandre-Raymond-André), Léon (Claude-Armand), Prat (Roger-Mary-Joseph), Rostren (Jacques-Pierre), Thiebaut (Jean-Jacques-Victor), Yeghicheyan (Vahan-Armand), reçus docteurs en médecine le 29 novembre 1955.

MM. Allan (David), Esquerre (Claude-Jean), Gaudiot (Claude-Edmond), reçus docteurs en médecine le 30 novembre 1955.

(A dater du 1er décembre 1955.)

M. Jean-Jean (Christian-Constant-René-André), reçu docteur en médecine le 1er décembre 1955.

M. Resses (Jean-Marcel), reçu docteur en médecine le 2 décembre 1955.

MM. Leques (Bernard-Paul-Marie-Joseph-Georges), Regnault (Pierre-Louis-Amédée), reçus docteurs en médecine le 5 décembre 1955.

M. Seigle (Jean-Laurent-Joseph), reçu docteur en médecine le 7 décembre 1955.

MM. Cornand (Georges-Alphonse), Garrigue (Joachim-Michel-Marcel), Racle (Roland-Fernand-Simon), reçus docteurs en médecine le 8 décembre 1955.

M. Vesco (Michel), reçu docteur en médecine le 12 décembre 1955.

MM. Bonnet (Jean-Albert-André), Mirlain (Antoine-Gérard), Philippe (François-Pierre), Salinier (Jean-Claude-Marie), reçus docteurs en médecine le 14 décembre 1955.

MM. Bossy (Jean-Gaston-Marie), Giroud (Maurice-Paul-Claude), reçus docteurs en médecine le 15 décembre 1955.

MM. Jouffroy (Jean-François-Célestin), Sangline Guy-Marc), de Toffol (Marcel-Hubert), reçus docteurs en médecine le 16 décembre 1955.

M. Cristau (Pierre-Marie-Jean-Léon), reçu docteur en médecine le 17 décembre 1955.

M. Le Pellier (Pierre-Victor-Marie), reçu docteur en médecine le 19 décembre 1955.

MM. Andrieu (Louis-Pierre), Bonnet (Jacques-Jean-Julien-Régis), Negro (Georges-Jean), Rouvier (Jean-Noël-Claude), reçus docteurs en médecine le 20 décembre 1955.

MM. Dorey (Roger-René-Emile), Gachet (Aimé-Jules), Hainaut (Jean-André-Julien), Joly (Jean-Bernard-Pierre), Lartigau (Georges-Jean-André), Marsol (Claude-Armand-Paul), Migne (Jean-Guillaume-Marie), Orand (René-Jean), Thivellier (Georges-Denis), reçus docteurs en médecine le 21 décembre 1955.

M. Gavanou (Jean-Auguste), reçu docteur en médecine le 22 décembre 1955.

MM. Collet (Jean-André-Jules-Alcide), Lapeyre (Jean-André-Gabriel), reçus docteurs en médecine le 23 décembre 1955.

La date de prise de rang dans leur grade des médecins sous-lieutenants ci-dessus désignés est fixée, sans rappel de solde, au 1er janvier 1952 et les intéressés sont promus au grade de médecin lieutenant pour prendre rang, sans rappel de solde, du 1er janvier 1954.

Décret du 17 mars 1956 portant nominations et promotions dans le cadre des officiers du service de santé des troupes coloniales (armée de terre, active).

Par décret en date du 17 mars 1956, sont nommés dans le cadre des officiers du service de santé des troupes coloniales, avec le grade de médecin sous-lieutenant ou de pharmacien sous-lieutenant, les élèves de l'école principale du service de santé de la marine ou de l'école du service de santé militaire désignés ci-après, reçus docteurs en médecine ou ayant obtenu le diplôme de pharmacien:

A. — *Médecins sous-lieutenants.*

1° A dater du 1er novembre 1955.

M. Marcou (Jean), reçu docteur en médecine le 9 novembre 1955.

M. Coly (Marc-Jean-Marie-Jacques), reçu docteur en médecine le 10 novembre 1955.

M. Lucquiaud (Jean-Fernand-Eugène), reçu docteur en médecine le 18 novembre 1955.

M. Bon (Jean-François), reçu docteur en médecine le 21 novembre 1955.

MM. Delloue (Michel-Léon-Georges), Kerjean (Henri), Le Jeannic (Pierre), reçus docteurs en médecine le 23 novembre 1955.

MM. David (Jean-Yves-Henri), Gauthier (Gérard-Bernard-Fernand), reçus docteurs en médecine le 24 novembre 1955.

MM. Blaquière (Raoul-Bernard), Boutin (Henri-Georges-Pierre-Marie), Desbois (Georges-Yvan), Havart (Maurice), Peretti (Pierre-Ernest-Léon), Reiser (Denis-Eugène-Emile), reçus docteurs en médecine le 25 novembre 1955.

MM. Gonon (Michel-Joseph-Marie-Emile), Gourillon (Henri-Louis), Jabin-Dudognon (François-Marie-Louis-Jean), Mestelan (René-Gabriel), Ravix (Pierre-Raymond), reçus docteurs en médecine le 28 novembre 1955.

MM. Deu (Jean-François-Clément), Doineau (Claude-Pierre), reçus docteurs en médecine le 29 novembre 1955.

MM. Fageolle (Jean-Henri-Michel), Le Prevost (Joël-Antoine-Yves-Marie), Thaler (Jean-Marie), reçus docteurs en médecine le 30 novembre 1955.

2° A dater du 1er décembre 1955.

MM. Arzel (Guy-François), Baudin (Louis-Marie-Joseph), Dutertre (Jean-Georges), Poty (François-Claude-Joseph), Rapallini (Marcel), reçus docteurs en médecine le 2 décembre 1955.

MM. Bizien (Joseph-Marie), Thomas (Jacques-Camille-Jean), reçus docteurs en médecine le 5 décembre 1955.

MM. Dufour (Pierre-Jacques-Marie), Lochouarn (Pierre-Albert), Tourres (Maurice-Henri-Jean), reçus docteurs en médecine le 7 décembre 1955.

MM. Bernard (Louis), Beyt (André-Joseph-Marie), Boilait (Jean-Lucien-Ernest), Bordes (François-Paul-Jean), Ducloux (Marius), Le Bourthe (François-Joseph), Le Drenn (Pierre-Félix-Marie), Marchadour (Pierre), reçus docteurs en médecine le 12 décembre 1955.

MM. Cariou (André-Marie), Chatton (André-François-Joseph), Cormier (Michel-Henri-Fernand), Enault (Philippe-Robert), Lasalle (Georges-Paul-Louis), Tachon (Jean Adolphe), reçus docteurs en médecine le 14 décembre 1955.

MM. Bourreau (Jean-Claude-François), Cloarec (Jacques-Jean-Louis), Doiteau (René-Jean-Georges), Ladouce (Paul-François), Le Bihan (Pierre-Bertrand-Joseph), Le Noc (Pierre-Joseph-Louis), Louis (Jean-Georges-Emile), Rouanet (Michel), Torlois (Marc-Guy-Angel), Vedy (Jean-Raymond-Albert), reçus docteurs en médecine le 16 décembre 1955.

MM. Billerach (Hervé), Coudert (Paul-Marcel-Henri-Armand), Davin (Robert-Jean), Deviller (Pierre-Michel-Joseph), Etenaud (Jean-Joseph-Marie), Loez (Bernard-Marie-Roger-Maurice), Lugagne (Jean-Eugène-Nicolas-Jules), Raoux (Michel-Antonin-Georges), reçus docteurs en médecine le 19 décembre 1955.

MM. Bonnardot (Robert-Fernand), Martrenchar (Claude-Louis-Pierre), Rollet (Georges-Marie-Paul), reçus docteurs en médecine le 20 décembre 1955.

MM. Bordas (Jean), Bouffard (Alain-René-Simon-Jacques), Camensuli (Yves-Edmond), Carrie (Jean-Yves-Charles), Imbert (Xavier-Louis-Aubin), Mahe (Claude-Jacques), Rolland (Antoine-Laurent-Hyacinte), Sambucy (Fernand-Abel-Lucien), reçus docteurs en médecine le 21 décembre 1955.

MM. Bellec (Jean-Louis-Houardon), Bernard (Pierre-Yves-Jean), Besse (Serge-Pierre), Bichet (Bernard), Borgatti (Maurice-Auguste), Lartigue (Jean-Jacques-Joseph-Augustin), Lombard (Serge-Henri), Moortgat (Jacques-Marie-Pierre), Plessis (Jean-Chéri-Constant), Rolland-Piegue (Guy-Raymond-René-Victor), reçus docteurs en médecine le 23 décembre 1955.

B. — *Pharmaciens sous-lieutenants.*

1° A dater du 1er juillet 1955.

MM. Duval (Gilbert-Eugène-Adolphe), Gautrau (René-Roméo-Alexandre), diplômés pharmaciens le 7 juillet 1955.

2° A dater du 1er octobre 1955.

M. Arnaud (Yves), diplômé pharmacien le 21 octobre 1955.

M. Debray (Maurice-Marie-Gabrielle-Félix), diplômé pharmacien le 22 octobre 1955.

3° A dater du 1er décembre 1955.

M. Marzin (Victor-Albert-Eugène-Marie), diplômé pharmacien le 23 décembre 1955.

Les médecins et pharmaciens sous-lieutenants ci-dessus désignés prennent rang dans leur grade, sans rappel de solde, du:

1er janvier 1952, pour les médecins sous-lieutenants;
1er janvier 1953, pour les pharmaciens sous-lieutenants,

et sont promus, sans rappel de solde, au grade de:

Médecin lieutenant, pour prendre rang du 1er janvier 1954;
Pharmacien lieutenant, pour prendre rang du 1er janvier 1955.

Décret du 17 mars 1956 portant intégration d'un officier de réserve dans l'armée active.

Par décret en date du 17 mars 1956, est admis dans l'armée active avec le grade de sous-lieutenant, pour prendre rang du 1er février 1956, l'officier de réserve dont le nom suit:

TROUPES METROPOLITAINES

INFANTERIE

M. Burgun (Camille-Antoine-Théophile).

La démission de son grade d'officier de réserve offerte par l'intéressé est agréée. Elle prendra effet à la date de son intégration dans l'armée active.

Décret du 17 mars 1956 portant nominations et promotions dans les cadres des officiers de réserve (armée de terre).

Par décret du 17 mars 1956

Sont nommés dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des contrôles de l'armée active, et affectés pour administration aux état-majors désignés ci-après les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

7e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE DIJON

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Louvrier (Charles-Louis), chef de bataillon d'infanterie. Vient de la 27e demi-brigade d'infanterie.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DU MAROC

ETAT-MAJOR DU C. S. T. M.

Au grade de chef de bataillon.

M. Barbarin (Jacques-Moïse-Auguste), capitaine d'infanterie, D. E. M. Vient des services spéciaux du Maroc.

Génie.

Arme.

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE PARIS

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Castagnoni (Georges).

Service des bâtiments.

Cadre des adjoints.

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE VERSAILLES

Au grade de chef de bataillon.

M. le capitaine Delumeau (Charles-Albert-Xavier).

Sont admis avec leur grade et leur ancienneté de grade dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des contrôles de l'armée active, et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

1re REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Le Bideau (Jean-Louis-Prosper-Marie), colonel d'infanterie, B. E. M. Vient du centre interarmées de documentation militaire.

M. Bruel (René-Louis), chef de bataillon d'infanterie. Vient de la 1re région militaire.

M. Fichard (Jean-Claude), capitaine d'infanterie. Vient de la 1re région militaire.

M. Roeser (Frédéric-Georges), capitaine d'infanterie. Vient de la 1re région militaire.

M. de Sorbier de Pougnadoresse (Marie-François-Jacques-Christian), capitaine d'artillerie, S. E. M. Vient de l'état-major de l'armée.

M. Chaufour (René-André-Camille), capitaine du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non-activité à l'état-major de la 1re région militaire.

M. Champion (Marcel-Pierre), lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non-activité à l'état-major de la 1re région militaire.

SUBDIVISION DE PARIS

M. Hurbes (Pierre-Emmanuel), capitaine d'infanterie. Vient du régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

M. Laporte (Fernand-Paul), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Larrieu (Roger), capitaine d'infanterie. Vient de la base de transit interarmées du Maroc.

M. Plancon (Marcel-Emile-Jules), capitaine d'infanterie. Vient du régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

M. Maggini (Henri-Julien), capitaine de cavalerie. Vient de la C. A. R. n° 9.

2e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Moncomble (Pierre-René-Henri), lieutenant du cadre des adjoints de chancellerie. Etait en non-activité à l'état-major de la 2e région.

SUBDIVISION D'AMIENS

M. Peilhe (Maurice-Adolphe), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Amiens.

SUBDIVISION D'ARRAS

M. Poulain (André-Léon-Régis), lieutenant d'infanterie. Vient de la C. A. R. n° 2.

3e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE RENNES

M. Krug (Michel-Edouard), chef de bataillon d'infanterie. Vient de l'école d'application du génie.

4e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE BORDEAUX

M. Guilleminot (Jean-Baptiste), capitaine d'infanterie. Vient du 3e R. I. A.

M. Loebnitz (Louis-Jules-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

SUBDIVISION D'ANGOULÊME

M. Saubat (Marcel-Robert-Paul), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Angoulême.

5e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Pages (Louis), colonel d'infanterie, E. E. M. Vient de l'état-major de la subdivision d'Arras.

M. Armengaud (Albert-Victor), lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Vient du centre de sélection n° 5.

SUBDIVISION DE TOULOUSE

M. Bonnel (Pierre), chef de bataillon d'infanterie. Vient du 4e R. T. T.

M. Dagnas (Emile-Pierre), capitaine d'infanterie. Vient du régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

6e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Job (Marcel-Charles-Marie), capitaine d'infanterie. Vient du 6e B. C. A.

SUBDIVISION DE CHALONS-SUR-MARNE

M. Rebour (Roger-René), capitaine d'infanterie. Vient du 7e R. T. M.

SUBDIVISION DE METZ

M. Pasquet (Fernand), capitaine d'infanterie. Vient de l'E. S. M. I. A.

7e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Avril (Kléber-Janvier), chef de bataillon d'infanterie, S. E. M. Vient de la 27e demi-brigade d'infanterie.

SUBDIVISION DE DIJON

M. Chameroy (Jean-Etienne-Maurice), capitaine du train. Vient du C. M. n° 22.

9e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE NICE

M. Mir (Jean-Pierre-Louis-Guillaume), chef d'escadrons de cavalerie. Vient du bureau de garnison de Toulon.

10e REGION MILITAIRE

DIVISION D'ALGER

M. Charvet (Georges-Marie), chef de bataillon d'infanterie, D. E. M. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Alger.

M. Piscini (Antoine), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Blida.

M. Moliere (René-Pierre), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Alger.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DU MAROC

SUBDIVISION AUTONOME D'OUJDA

M. Caugant (Pierre-Alain), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Oujda.

M. Denouel (Robert), capitaine d'infanterie. Vient des goums marocains.

Transmissions.

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE VERSAILLES

M. Sturbois (Jean-Edouard-Alfred), capitaine des transmissions. Vient du 8e régiment de transmissions.

2e REGION MILITAIRE

COMMANDEMENT ET DIRECTION DES TRANSMISSIONS

M. Joly (Joseph-Gabriel), lieutenant du cadre des adjoints du service des matériels, subdivision Transmissions. Etait en non-activité à l'état-major du commandement des transmissions de la 2e région militaire.

Génie.

Arme.

SUBDIVISION DE VERSAILLES

M. le colonel Audren (Auguste-Louis).

Service des bâtiments.

Cadre des adjoints.

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Metz.

M. le chef de bataillon Moreau (Benoît-Joseph).

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

Cadre des adjoints techniques.

3e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Chaillou (William-Jean-Baptiste).

4e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

MM. les lieutenants Cacheux (Emile-Eugène), Pauleau (Jean-Thomas-Ferdinand).

5e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Cachin (Gabriel-Louis-Joseph).

6e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Allan (Marceau).

9e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le capitaine Wilhelm (Marcel-Georges-Joseph-Jean).

Service de l'intendance.

M. l'intendant militaire de 1re classe Marion (Jean-Marie).

(Subsistances militaires.)

M. le capitaine d'administration Laurent (Henri-Emile).

Sont promus:

TROUPES METROPOLITAINES

Transmissions.

Arme.

Au grade de lieutenant de réserve.

MM. les sous-lieutenants de réserve:

1re REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR

Magaud (Charles-Pierre), 1er décembre 1955.

SUBDIVISION DE CHARTRES

Aubrée (Michel-René-Xavier-Marie), 18 avril 1955.
Vieillard (Claude-Jacques), 16 octobre 1955.

SUBDIVISION DE PARIS

Aguirre (Henri-Jean), 18 octobre 1955.
Alexis (Roger-Pierre-Joseph), 7 octobre 1955.
Allis (Bernard-Alfred-Pierre), 30 septembre 1955.
Allier (Daniel-Marie-Maurice), 18 octobre 1955.
Anget (Michel-Victor), 18 octobre 1955.
Arvis (Pierre-Joseph-Georges), 18 octobre 1955.
Barot (Jean-Jules-Julien), 18 octobre 1955.
Barruet (Georges-René-Henri), 18 octobre 1955.
Béchard (Henri), 1er décembre 1955.
Bemer (Claude-Etienne), 18 octobre 1955.
Blin (Raymond-Lucien-Gaston), 18 octobre 1955.
Bojero (Louis-Lucien), 18 octobre 1955.
Bonnefois (Jean-André-Georges), 3 octobre 1955.
Boubert (Jean-Charles-Paul), 18 avril 1955.
Boucher (Georges-Robert), 18 octobre 1955.
Bouver (Henri-Yves-Marie), 18 octobre 1955.
Bravacos (Pierre-Joseph), 18 avril 1955.
Cadoret (Jacques-Yves), 9 octobre 1955.
Carrus (Jacques-Louis-Eugène-Henri), 18 octobre 1955.
Cazalet (Paul-Jean-Sido), 18 octobre 1955.
Cazaux (Louis-André), 18 octobre 1955.
Chalvon-Demersay (Roger-Louis-Elie-Emile), 18 octobre 1955.
Chambonnet (André-Alphonse-Louis), 18 octobre 1955.
Cheguillaume (Henri-Marie-René), 24 septembre 1955.
Chevant (Jacques), 18 octobre 1955.
Chiron (Bernard-Pierre), 18 octobre 1955.
Christophe (Jean-Jacques), 18 octobre 1955.
Clausse (Jean), 25 novembre 1955.
Corvest (Pierre-Joseph-Marie), 18 octobre 1955.
Cotte (Jean), 18 octobre 1955.
Crete (Guy-Auguste-Jean), 18 avril 1955.
Cuissot (Raymond), 18 avril 1955.
David (Robert), 18 octobre 1955.
Delibrias (Jean-Georges-René), 18 octobre 1955.
Denoux (Robert-Louis), 18 avril 1955.
Desforges (Michel-André-Jacques), 14 octobre 1955.
Dorat (Claude Alfred-Louis), 18 octobre 1955.
Ducoulombier (Yves-René), 14 octobre 1955.
Duplan (Jean-Paul-Charles), 18 octobre 1955.
Durand (Lionel-Gilbert), 18 octobre 1955.
Edouard (Pierre-Félix), 18 octobre 1955.
Escure (François-Jean), 18 octobre 1955.
Fafa (Jean-André), 18 octobre 1955.
Fayolle-Lussac (Armand-Gaston), 18 octobre 1955.
Fouquet (Jacques-Raymond-Constant), 18 octobre 1955.
Gaden (François - Léopold - Bertrand-Gérard-Yves), 18 octobre 1955.
Galmiche (Yves-Marie), 18 octobre 1955.
Gasmann (Max-Edouard-Gabriel), 18 octobre 1955.
Gayme (Jean-Félix-Marcel), 18 octobre 1955.
Gelez (Jean-Philippe), 18 octobre 1955.
Genkin (Pierre-André-Maurice), 18 octobre 1955.
Gerbe (Jean), 18 octobre 1955.
Geyres (Pierre-Raymond-Marie), 18 octobre 1955.
Gillot (Robert-Michel-Pierre), 18 octobre 1955.
Goie (Jacques-Joseph), 18 octobre 1955.
Got (Yves-Bernard-Albert-Marie), 18 octobre 1955.
Gueret (Daniel-Hubert), 18 octobre 1955.
Guerin (Jacques-Marie-Joseph Paul), 18 octobre 1955.
Guezou (Pierre-François), 18 avril 1955.
Heckmann (Jean-Charles-Pierre), 1er décembre 1955.
Heckmann (Robert-Antoine-François), 1er décembre 1955.
Herviot (Jean-André), 18 avril 1955.
Jacquin (Michel), 18 octobre 1955.
Jullien (Régis-Marie-Elie), 18 octobre 1955.
Junqua (Jean-Eugène), 18 octobre 1955.
Laherrere (Jean-Henri Louis), 1er octobre 1955.
Larue (Pierre-Léon), 18 octobre 1955.
Laval (Robert-Armand-Aimé), 18 octobre 1955.
Lefaucher (Jean-Henri-Léon), 18 octobre 1955.
Lefranc (Lucien-Alfred), 18 octobre 1955.
Lemoine (Jean-Henri-Fernand), 18 octobre 1955.
Lemoine (Jean-Louis-René), 18 octobre 1955.
Le Peslipon (Alain-Alphonse-Gabriel), 18 octobre 1955.
Leroy (Charles-Emilien-Pierre), 18 octobre 1955.
Le Stourm (Jean-Jacques), 3 octobre 1955.
Louvel (Bernard-Amand-Pierre-Emile), 18 octobre 1955.
Loze (Georges), 25 novembre 1955.
Maradeix (Jean-Roger), 18 octobre 1955.
Martin (Frantz-Jacques-André), 18 octobre 1955.
Mary (Jacques-André-Roger), 18 octobre 1955.
Mathis (Jean-Jacques), 18 avril 1955.
Mativet (Jean-Raymond-Paul), 14 octobre 1955.
Monod (Claude-Georges-Arnold), 18 octobre 1955.
Moritz (Roger), 18 avril 1955.
Nadal (Joseph-Benjamin-Félix), 18 avril 1955.
Ninerailles (Jacques-Gaston), 18 octobre 1955.
Oberson (René-Henri), 18 octobre 1955.
Pariot (Henri-Jacques), 18 octobre 1955.
Piat (Paul-Jean-Marie-Joseph), 18 octobre 1955.
Picq (Gérard-Antoine-Jean), 18 octobre 1955.
Pilipenko (Kirill), 18 octobre 1955.
Rasori (Enrico), 18 avril 1955.
Renard (Jean), 18 avril 1955.
Revol (Philippe-Marc-Amand), 18 octobre 1955.
Ribout (Pierre-Louis-Léon), 18 avril 1955.
Rohaut (René-Marie-Georges), 18 octobre 1955.
Ronce (Roger-Victor-Prosper), 18 octobre 1955.
Ruffier d'Epenoux (Jean Louis-Marie), 18 octobre 1955.
Santin (Paul-Antoine), 18 octobre 1955.
Scheil (René-Jean), 18 octobre 1955.
Schwob (Maurice-Henri), 18 octobre 1955.
Seneque (Pierre), 18 octobre 1955.
Sibieude (René), 18 octobre 1955.
Sorriaux (Roger-Gaston), 17 novembre 1955.
Tainguy (Jean Emile Jules Marie), 18 octobre 1955.
Tissier (Jacques-Paul), 18 octobre 1955.
Touillon (Olivier-Claude), 18 octobre 1955.
Tournois (Guy-Henri), 18 octobre 1955.
Truttmann (François-Henri), 18 octobre 1955.
Varon (Alain-Marie-Roger), 18 octobre 1955.
Vassallo (Georges-Ernest), 18 octobre 1955.
Verière (Jacques-Philippe), 25 mars 1955.
Vigneau (Philippe-Jean), 18 octobre 1955.
Vigouroux (Jean-Adrien), 18 octobre 1955.
Villiers (Philippe), 18 octobre 1955.
Viple (Jean-Jacques-Pierre), 18 octobre 1955.
Weill (Henri), 18 octobre 1955.

SUBDIVISION DE VERSAILLES

Boquet (Paul-François-Jean), 16 octobre 1955.
Broute (Guy-Pierre-François), 16 octobre 1955.
Bunelle (Jean-Claude), 1er octobre 1954.
Chevalier (Claude-Georges-Léon), 12 octobre 1955.
Drouhin (Jean-Paul-Etienne-Raymond), 1er octobre 1955.
Fauquet (Armand-Denys), 12 octobre 1955.
Fournel (Raymond-Germain-Louis-Antoine), 16 octobre 1955.
Fournier (Michel-Albert), 18 octobre 1955.
Gautier (Michel-Jean), 18 octobre 1955.
Gibert (Robert-Simon), 12 octobre 1955.
Grapin (Michel), 16 octobre 1955.
Jerphagnon (Henri-Honoré-Clément), 18 octobre 1955.
Joly (Paul-Marie-Robert), 18 octobre 1955.
Lepissier (Jean-Marie-Paul), 12 octobre 1955.
Loizeau (Jacques-Jules-Yves), 12 octobre 1955.
Longuemare (Roger-Claude-Robert), 16 octobre 1955.
Mercier (Jean-Georges-André), 16 octobre 1955.
Mutel (Jean-Pierre-Albert-Marcel), 18 octobre 1955.
Papin (Jacques-André), 18 octobre 1955.
Périchart (Jean-Constant-Marcel), 12 octobre 1955.
Philippe (Jacques-Louis), 18 octobre 1955.
Prieur (Jean-Louis-René), 18 octobre 1955.
Robert (Louis-Joseph-Antoine), 18 octobre 1955.
Sejourne (Claude-Maurice), 16 octobre 1955.
Smithson (David John), 1er octobre 1955.
Soubeyran (Jean-Claude-Daniel), 18 octobre 1955.
Sourjine (Nicolas), 16 octobre 1955.
Thobie (André-Norbert), 18 octobre 1955.
Tuppin (Claude), 18 octobre 1955.

ECOLE D'APPLICATION DES TRANSMISSIONS

Dartevelle (Christian-Albert-Henry), 1er septembre 1955.

2e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION D'AMIENS

Amiot (Michel-Marie-Charles), 18 avril 1955.
Cavillon (Omer-Louis-Léon), 1er décembre 1955.
Charron (Eric), 18 octobre 1955.
Davesne (Bernard), 18 octobre 1955.
Godericeaux (Paul-André), 18 avril 1955.
Vasseur (Jacques-Eugène-Armand), 1er décembre 1955.

SUBDIVISION D'ARRAS

Cachera (Rémy-Ernest-Emile), 18 avril 1955.
Duchilier (Honoré-Jean), 14 octobre 1955.
Silvain (Jacques-Jules), 18 octobre 1955.

SUBDIVISION DE LILLE

Lepoutre (Etienne-Louis-Thérèse-Marie-Joseph), 1er décembre 1955.

SUBDIVISION DE ROUEN

Dubosc (René-Jules-Paul), 6 novembre 1955.

3e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CAEN

Feuvry (Pierre-Julien), 18 octobre 1955.
Gilles (André-Pierre), 18 octobre 1955.
Goubert (Georges-Jules-Auguste), 18 octobre 1955
Lepennetier (Henri-Célestin), 1er octobre 1955.
Tirard (Roger-Eugène-Camille), 18 octobre 1955.

SUBDIVISION DU MANS

Lauvray (Jean-Pierre-Louis), 16 octobre 1955.

SUBDIVISION DE NANTES

Dieumegard (Armand-Johel-Pierre-Jean), 1er décembre 1955.
Duteil (Lucien-Guy), 18 octobre 1955.
Marsac (Yves Francis-Jean-Marie), 16 octobre 1955.
Pagnac (Michel-Paul-Simon), 16 octobre 1955.

SUBDIVISION DE RENNES

Girard (Jean-Marcel), 29 novembre 1955.
Goliet (Jean-Louis), 16 octobre 1955.

SUBDIVISION DE VANNES

Berson (Yves-Ferdinand), 1er octobre 1955.
Carron (Serge-Claude-Emile), 15 octobre 1955.
Delezai (Pierre-Marcel), 15 octobre 1955
Le Bec (Yves-Julien), 18 octobre 1955.
Massé (Robert-Pierre), 18 octobre 1955.

4e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE BORDEAUX

Aubert (Paul), 18 octobre 1955.
Beziade (Christian-Vincent-Jules), 16 octobre 1955.
Cassagnes (Louis-Joseph-Jean-Baptiste), 18 avril 1955.

5e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION D'ALBI

Brieussel (Jean-Henri-Victor), 17 octobre 1955.
Gely (Jean-Léon-Robert), 18 octobre 1955.

SUBDIVISION DE TOULOUSE

Demur (Georges-Adrien), 18 octobre 1955.
Sentenac (Gilbert-Nicolas-Guillaume), 16 octobre 1955.
Sol (Maurice), 2 octobre 1955.
Soum (Henri-Jacques-Jean), 18 octobre 1955.

6e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR

Chapouil (Marcel), 28 novembre 1955.
Déat (Pierre-Robert), 26 novembre 1955.
Dupont (Pierre-Jean-Frédéric), 15 octobre 1955.
Grandjean (Roger-Alphonse-Joseph), 14 novembre 1955.
Grenat (Georges-Lucien), 18 novembre 1955.
Lafon (Maurice-Hugues-Alexis), 25 novembre 1955.
Tabarin (Raymond-Gustave), 25 novembre 1955.
Wagner (Jean-Pierre-Auguste), 18 novembre 1955.

SUBDIVISION DE CHALONS-SUR-MARNE

Begat (Jacques-Paul-Henri), 12 octobre 1955.
Cluzeland (Henri-Léon-Emile), 18 novembre 1955.
Heidsieck (Charles-Jean-Marc), 15 novembre 1955.
Petitjean (René-Jean), 18 octobre 1955.

SUBDIVISION DE METZ

Cridlich (Maurice-Eugène-Célestin), 18 octobre 1955.
Falcetta (Roger-Charles), 12 octobre 1955.
Hubert (Jacques-Marcel-Jean), 18 octobre 1955.
Queval (Claude-Théo-Roger), 12 octobre 1955.
Rousselle (Paul-Sébastien-René), 14 octobre 1955.
Sauer (Gaston), 11 octobre 1955.
Vilmin (Philippe-André), 18 octobre 1955.
Weingertner (Louis-Fernand), 12 octobre 1955.

SUBDIVISION DE NANCY

Hug (Jacques-Gilbert), 1er novembre 1955.

SUBDIVISION DE STRASBOURG

Fuger (Albert-Antoine-Joseph), 25 septembre 1955.
Grimm (Michel-Joseph), 12 octobre 1955.
Nussli (Marcel-Joanny), 14 octobre 1955.
Vuillemin (Rémy), 18 octobre 1955.
Wilhelm (Jean-Georges-Gérard), 14 octobre 1955.
Winckler (Jacques-Joseph-Louis), 27 septembre 1955.

7e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE BESANÇON

Beauregard (Charles-Jean-Norbert), 10 novembre 1955
Chivoret (Jean), 18 octobre 1955.
Crabbe (François-Charles-Marie), 1er novembre 1955.
Delmas (Maurice-Georges-Albin), 18 octobre 1955.
Demange (Jean-Claude-Emile Henri), 11 octobre 1955.
Guillemain (Gérard-Anselme), 11 octobre 1955.
Guyotte (André-Jean), 18 octobre 1955.
Joly (Robert-François-Pierre), 18 octobre 1955.
Salfrant (Jean-Roger-Auguste), 18 octobre 1955.

SUBDIVISION DE DIJON

Charbonnier (Georges), 12 octobre 1955.
Damaggio (Aldo-Mario), 18 octobre 1955.
Ferry (Claude-Joseph), 18 octobre 1955.
Guillerme (Christian-Jacques), 16 octobre 1955.
Lagarde (Fernand-Jean-Philibert), 18 octobre 1955.
Lajeanne (Léon-Charles-Jean), 12 octobre 1955.
Peju (Roger-Marius), 18 octobre 1955.
Plattret (Gérard-Jean), 12 octobre 1955.
Rabut (Maurice-André), 18 octobre 1955.

8e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CHAMBÉRY

Gentil (Maurice-Constant), 18 octobre 1955.
Moucot (Jacques-Pierre-Louis-Marie), 18 octobre 1955.
Viennet (Jean-Marie-Joseph-Henri), 18 octobre 1955.

SUBDIVISION DE GRENOBLE

Baret (Roger-Louis-Joseph), 1er décembre 1955.
Chirossel (Jacques-Louis), 18 octobre 1955.
Colliat-Dragon (Henri-Maurice Léon), 16 octobre 1955.
Decroix (Marc-Ponticus-Jules Henri), 11 octobre 1955.
Lafuma (Jean-Joseph), 12 octobre 1955.
Menon (Georges-Pierre), 16 octobre 1955.
Miguet (Jean-Albert), 17 octobre 1955.
Roux (Gabriel-Abel-Joseph), 8 septembre 1955.
Vieilly (Jean), 11 novembre 1955.

SUBDIVISION DE LYON

Assier (Joseph-Léon), 16 octobre 1955.
Boulu-Gauthier (Pierre-Yves), 12 octobre 1955.
Bouquet (Raymond-Arsène-Léon), 1er novembre 1955.
Budillon - Rabatel (Louis - Marie - Alexandre), 16 octobre 1955.
Cleyet (Joseph - Marcel - Victor), 18 avril 1955.
Cuzin (Maurice - Paul - Catherin), 18 octobre 1955.
Diomard (Jean-Louis), 18 octobre 1955.
Gachet (François - Guillaume), 16 octobre 1955.
Gazaix (René-Camille), 18 octobre 1955.
Girard (Ernest - Régis - Marien), 16 octobre 1955.
Laily (André - Jules - Armand), 18 octobre 1955.
Meindre (Roger-Alexandre), 18 octobre 1955.
Michel (Jean - Emile - Auguste), 16 octobre 1955.
Nouvel (Raymond-Fernand-Eugène), 18 octobre 1955.
Petit (Georges-Pierre), 18 octobre 1955.
Prudon (Robert-Jean), 16 octobre 1955.
Ravier (Jacques-Emile), 18 octobre 1955.
Revol (Philippe - Noël - Marie), 16 octobre 1955.
Robin (William-Joseph), 14 octobre 1955.
Roche (Pierre - Henri - Edouard), 18 octobre 1955.
Vaschalde (Jean-Victor-Firmin), 18 octobre 1955.
Venouil (René-Pierre-Henri), 5 octobre 1955.
Vergain (Joseph-Louis), 18 octobre 1955.

SUBDIVISION DE SAINT-ETIENNE

Bertrand (Jean - Michel - Marie), 18 octobre 1955.
Gascon (Edouard-Marie), 18 octobre 1955.
Koch (Louis-Alfred), 1er octobre 1955.
Mathieu (Jean - Pierre - René), 13 octobre 1955.
Theron (Paul-Albert), 16 octobre 1955.

En situation d'activité.

Delorme (Paul-Jean), 16 avril 1955.

9e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE MARSEILLE

Autric (Jean-Léon), 12 octobre 1955.
Laurans (Rodolphe-Théophile-Charles), 12 octobre 1955.
Marco (Robert-François-Alcibiade), 12 octobre 1955.
Pau (André-Elie-Gabriel), 12 octobre 1955.
Vellin (Henri-Louis), 12 octobre 1955.

SUBDIVISION DE MONTPELLIER

Bourret (Marcel-Emile-Louis), 18 octobre 1955.

SUBDIVISION DE NICE

Astier (Jean-Emile-Louis), 18 octobre 1955.
Bourrouillou (Edouard-Emile), 1er décembre 1955.
Neviere (Michel-Alexis-Honoré-Louis), 18 octobre 1955.
Orsini (Marcel-Emile), 18 octobre 1955.

10e REGION MILITAIRE

DIVISION D'ALGER

Alemany (Yvon-Ange), 1er décembre 1955.
Alixant (René-Armand), 18 octobre 1955.
Armand (Roger-Raymond), 16 octobre 1955.
Bruel (Marcel-François), 1er décembre 1955.
Carrier (Jacques-Alexis), 16 octobre 1955.
Dejoux (Henri-Emile), 16 octobre 1955.
Estop (Michel), 16 octobre 1955.
Gambart (Henri-Octave), 16 octobre 1955.
Giraud (Lucien-Jacques), 28 septembre 1955.
Granier (Jean-Raymond-Lucien), 18 octobre 1955.
Gregoire (Jean-Louis-Marie), 18 octobre 1955.
Guérard des Lauriers (Michel-Marie-Auguste), 13 avril 1955.
Laffargue (André-Yvan), 18 octobre 1955.
Messud (Philippe-Pierre-Jean), 16 octobre 1955.
Nicolas (Jean), 18 octobre 1955.
Oper (André), 28 septembre 1955
Peyrelade (Roger-Auguste), 18 octobre 1955.
Plavis (Roland-Philippe), 1er décembre 1955.
Pouny (Paul-Léon), 18 octobre 1955.

DIVISION DE CONSTANTINE

Della-Maggiora (Jean), 29 novembre 1955.
Lacroix (Jean-Claude), 12 octobre 1955.
Nicolaï (Jean-François-Laurent), 7 mars 1955.
Petilon (Robert-Louis-François), 18 octobre 1955.

DIVISION D'ORAN

Domergue (René-Augustin), 1er décembre 1955.

TROUPES DU MAROC

ETAT-MAJOR. — COMMANDEMENT SUPÉRIEUR

Abad (René-Marcel), 15 décembre 1955.
Azéma (Albert-Paul-Désiré), 12 octobre 1955.
Briquet (Francis-Gustave-Arthur), 12 octobre 1955.
Chaubet (Yves-Eugène-Germain), 11 octobre 1955.
Corsini (Benoit), 14 octobre 1955.
Convert (Alain-Hervé-Claude), 17 octobre 1955.
Fuzat (Guy), 1er décembre 1955
Houcke (Georges-Paul-Henri), 18 octobre 1955.
Namy (Léon-Jean), 27 novembre 1955.
Plisson (Julien-Roger), 12 octobre 1955.
Pradelle (Jean-Laurent), 14 octobre 1955.

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

En situation d'activité.

Maffre (Claude-Pierre-Jacques), 1er novembre 1955.
Ribardiere (Michel-René), 1er novembre 1955.

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Bergeret (Philippe-Charles-Marie), 18 octobre 1955.
Hennemann (Robert-Yves-Marcel), 18 octobre 1955.

MADAGASCAR ET DEPENDANCES

Voelckel (Jean-Marc), 8 octobre 1955.

TROUPES FRANÇAISES EN INDOCHINE

Roos (Heinz-Jacob), 27 novembre 1955.

En situation d'activité.

Chartier (Jean), 1er novembre 1955.
Freselle (Jean-Charles-Félix), 8 juillet 1955.
Podeur (Jean), 1er novembre 1955.
Truche (Guy-Louis-Maurice), 1er novembre 1955.

II. — **Service des matériels.**

Subdivision « Transmissions ».

Cadre des adjoints.

4e REGION MILITAIRE

COMMANDEMENT DES TRANSMISSIONS

Teyssandier (Robert-Nelson), 1er décembre 1954.

7e REGION MILITAIRE

COMMANDEMENT DES TRANSMISSIONS

Boucher (Pierre-Francis-Paul), 1er décembre 1954.

Service de l'intendance.

Au grade d'attaché de 1re classe de réserve.

MM. les attachés de 2e classe de réserve :

(A compter du 17 avril 1955.)

Frigout (Roland-Louis-Julien), 2e région.

(A compter du 1er novembre 1955.)

Dumas (Pierre), 1re région.

(A compter du 1er décembre 1955.)

Auque (Georges-Robert), 9e région.

Au grade de lieutenant d'administration de réserve.

MM. les sous-lieutenants d'administration de réserve:

BUREAUX DE L'INTENDANCE

(A compter du 6 août 1955.)

Di Carlo (Adriano Torquato), troupes de Tunisie.

(A compter du 6 octobre 1955.)

Vandenbroucque (Guy-Marie-Claude), 2e région.

(A compter du 8 octobre 1955.)

Lagabrielle (Jean-Marie), 3e région.

(A compter du 9 octobre 1955.)

Maucuer (René), 9e région.

(A compter du 12 octobre 1955.)

Colin (Guy), 3e région.
Valles (Jean-François), 5e région.
Di Sarro (Jacques-Antoine-Claude), 10e région.
Gressier (Roger-Ernest-Gaston), 1re région.
Rouinvy (Bernard-Joseph-Mathurin), 3e région.
Esquerre (Michel-Marie-Max), 5e région.
Cabrillac (Michel-Jean-Marie-Georges), 9e région.

(A compter du 13 octobre 1955.)

Lefevre (Henri-Germain-Louis), 2e région.
Imard (Paul-André-Marie-Jean), 1re région.

(A compter du 14 octobre 1955.)

Sedillot (Roger), 1re région.
Aumaître (Jean-Marcel), 8e région.

(A compter du 17 octobre 1955.)

Desjardins (Pierre-Jean), 1re région.
Protopopoff (Wladimir), 1re région.
Lombard (Pierre-Marius), 9e région.
Rogard (Jacques-Paul-Emile), 5e région.
Schneider (Alain-Lucien-Jean-Marie), troupes du Maroc.
Heid (Jean-Pierre-Albert-Théodore), 5e région.
Laffon (Guy-Yves-René), troupes d'Indochine.

(A compter du 18 octobre 1955.)

Wallyn (Jean-Henri-Raymond), 2e région.
Cherri (Pierre-Jean), 8e région.
Reversat (Francis-Jean-Joseph), 2e région.
Voeltzel (Jacques), 1re région.
Martin (Jacques-Jean), 1re région.
Gilson (Georges-Edmond), 1re région.
Lopez de Rodas (Claude-Max), 1re région.
Bubbe (Jacques-Julien-Victor), 7e région.
Maurel (Henri-Maximin-Marius), 9e région.
Longo (Jérôme-Pierre-Gaëtan), 10e région.
Mairin (Jean-Jacques), 9e région.
Rheims (Eugène-Philippe), 6e région.
Borzacchini (Jean-Emile-Paul), 1re région.
Parizot (Jean-Fernand-Marie-Pierre), 7e région.
Tujague (Jean-Gaston-Bernard), 1re région.
Garnier (Albert-Pierre-Jean), 1re région.
Jouin (Marc-Léon-Fernand), 1re région.
Bourgarel (Jacques-Marie-Henri), 9e région.
Terme (Louis-Raymond), 1re région.
Benzimra (David), 1re région.
Rousseau (André-Pierre-Omer), troupes de Madagascar.
Gatin (Jean-Christian), 1re région.
Bonte (Henry-Etienne), 2e région.
Girard (Claude-Henri-Yves), 1re région.
Bonnet (Claude), 8e région.
Duparc (Claude-Paul-Henri), 2e région.
Laratte (Pierre-Félix), 6e région.
Riols (Henry-Marie-Léopold-Albert-Jules-Pierre), 5e région.
Chabbert (Pierre-Auguste-Henri), 9e région.
Bereaux (Victor-Jean-Louis), 2e région.
Cavalie (Jean-François-Emilien-Marie), 1re région.
Buckenmeyer (Théo-François), 6e région.
Loiseau (Pierre-Jean-Henri), 1re région.
Laine (Marcel-René), 1re région.

(A compter du 23 novembre 1955.)

Pierron (Joseph-Auguste-Jean-Georges), forces françaises en Allemagne.

(A compter du 1er décembre 1955.)

Lerch (Lucien-Charles), 6e région.
Bruder (André-Xavier), 6e région.
Tournier (Jean-Henri-Léon), troupes de Tunisie.
Thevenot (Raymond-Marcel-Roger), 7e région.

SUBSISTANCES MILITAIRES

(A compter du 30 septembre 1955.)

Gentil (Paul-Albert-André), 3e région.
Carret (Jean-Pierre-François-Victor), 9e région.

(A compter du 2 octobre 1955.)

Bouche (Jean-Pierre-Paul-Emile), troupes du Maroc.

(A compter du 3 octobre 1955.)

Bernard (Jean-Nicolas), 10e région.

(A compter du 6 octobre 1955.)

Dubos (Jean-Raymond), 9e région.

(A compter du 11 octobre 1955.)

Milh (Edmond-Jean-Georges), 1re région.
Carmes (Yves), 3e région.

(A compter du 12 octobre 1955.)

De Ruyter (William-Raymond), 1re région.
Rousset (Michel-Maurice), troupes du Maroc.

(A compter du 13 octobre 1955.)

Blaizat (Daniel-Gilbert), 1re région.

(A compter du 14 octobre 1955.)

Amat (Jean-Louis), 1re région.
Audubert (Jean-Louis), 1re région.
Dubach (Gaston-Georges-Victor), 6e région.
Dunet (Marcel-Auguste-Eugène), 1re région.
Orsini (Jean-Claude-Michel), 1re région.

(A compter du 17 octobre 1955.)

Lagarde (André-Pierre), 1re région.
Marvillet (Yves), troupes d'Afrique équatoriale française.
Deloingre (Michel-Jacques-Aimé Pierre), 2e région.
Dufour (Gilbert-Pierre-Jean), 1re région.
Novareze (Amédée-Robert), 2e région.
Preud'homme (Bernard-Jean-Augustin), 1re région.
Commere (Marc-André-Jean), 3e région.

(A compter du 18 octobre 1955.)

Vesco (Denis), 9e région.
Teilhet (Robert-Jean-Louis), 2e région.
Martin (Serge-Christian), 1re région.
Perez (Yves-Vincent), 10e région.
Kaiser (Louis-Ladislaw), 1re région.
Fostier (Robert-René-Désiré), 2e région.
Mollard (Joseph), 1re région.
Lestrade (Pierre-Bernard-Albert), 7e région.
Krebs (Jean-Marie-Georges), 6e région.
Thedy (Robert-Noël-Frédéric), troupes du Maroc.
Coquelet (André-Gaston-Victor), 2e région.
Krai (Daniel-Charles-Georges), 6e région.
Gustin (Michel-Emile-Louis), 2e région.
Danvy (Jean-Marie-Denis-Paulf), troupes d'Afrique équatoriale française.
Bremond (Pierre-François), 1re région.
Bernadac (Bernard Etienne), 2e région.
Bouvet (Charles-Bernard), 7e région.
Monestier (Lucien-Jules), troupes de Madagascar.
Dapvril (Patrick-Maxence-Louis-Marie), 2e région.

(A compter du 15 novembre 1955.)

Mahy (Claude-Emile-Noël), servant en situation d'activité à la 8e région.

(A compter du 28 février 1956.)

Bartoli (Jean-Marius-Régis-Félix), servant en situation d'activité aux troupes du Maroc.

HABILLEMENT ET CAMPEMENT

(A compter du 11 octobre 1955.)

Bourdais (Jacques-Fernand), 3e région.

(A compter du 12 octobre 1955.)

Kerboul (Christian-Yvon-Marie), 8e région.
Letard (Michel-Jean-Bernard), 3e région.
Gentil (François-Yves-Marie), 3e région.

(A compter du 14 octobre 1955.)

Mathieu (François-Pierre-Louis), 1re région.
Lesserlois (Claude-Bernard), 8e région.
Lagarde (Robert-Marie-Julien-Gaston), 4e région.
Despretz (Louis-Jean-Auguste), 4e région.
Reitzer (Guy-René-Jean), 3e région.

(A compter du 17 octobre 1955.)

Cassonnet (Jean-Léon), 7e région.
Loviton (Paul-François-Marie-Joseph), 2e région.
Perrenot (Michel-Charles-Simon), 3e région.
Hess (Walter-Benoît), 6e région.
Charlon (Pierre-Marcel), 8e région.

(A compter du 18 octobre 1955.)

Popelier (Emile-Fernand), 2e région.
Pesrumaux (Albert-Louis-Géry), 1re région.
Lermigeaux (Jean), 2e région.
Vandepeutte (Claude-Pierre-Louis), 2e région.
Apollin (Jean-Georges), 1re région.
Gorin (Yves-François-Jean), 1re région.
Pobiedonosceff (Victor), troupes du Maroc.
Gaudinat (Jean-Louis), 1re région.
Desgrippes (Robert-Henri-Joseph), 6e région.
Engles (Henri-Laurent-Léon), 2e région.
Azema (André-Jean-Hippolyte), 1re région.
Gauzes (Guy-René-Christian), 2e région.
Seydoux (Paul-Alfred-Henri), 1re région.
Cichostepski (Roger-Jacob), 2e région.
Guinand (Jacques-Raymond), 1re région.
Vuillemin (Louis-François), 6e région.

(A compter du 1er décembre 1955.)

Amar M'Hamed, 6e région.

TROUPES COLONIALES

Au grade de lieutenant de réserve.

MM. les sous-lieutenants de réserve :

A. — *En situation d'activité.*

Infanterie.

7e REGION MILITAIRE

7e COMPAGNIE ADMINISTRATIVE RÉGIONALE

Cart (Jean-Marie-Maxime-Camille), 1er novembre 1955.

8e REGION MILITAIRE

8e COMPAGNIE ADMINISTRATIVE RÉGIONALE

Amblard (Jean-Pierre-Antoine), 1er mai 1955.

10e REGION MILITAIRE

COMPAGNIE ADMINISTRATIVE RÉGIONALE No 103

Riello (André-Pierre-Louis), 22 mars 1955.
Villette (Robert-André), 28 septembre 1955.

INDOCHINE

Decap (Jean-Joseph), 1er novembre 1955.
Lauruol (Raymond-Marie-René), 1er novembre 1955.
Tifiou (Jacques-Joseph), 1er novembre 1955.

Artillerie coloniale.

10e REGION MILITAIRE

COMPAGNIE ADMINISTRATIVE RÉGIONALE No 103

Fillastre (Henri-Emile), 4 septembre 1955.

B. — *Dans leurs foyers.*

Infanterie coloniale.

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE PARIS

Bernard (Michel-Albert-Eugène), 18 octobre 1955.
Bidault de Villiers (Robert-Daniel), 11 octobre 1955.
Boudoute (Bertrand-Emmanuel-Lucien), 1er novembre 1954.
Caron (Yves-Louis), 18 octobre 1955.
Charlier (Bernard), 18 octobre 1955.
Chassaing (Jean-Baptiste-Raymond), 18 octobre 1955.
Conte (Julien-Claude), 18 octobre 1955.
Costes (Pierre-Alphonse-Louis), 18 octobre 1955.
Crepy (Francis-Jacques), 18 octobre 1955.
Daudin (François-Marie-Julien), 1er octobre 1955.
Dauge (Louis), 1er octobre 1954.
Descheyer (Raymond-Emile-Henri), 1er octobre 1952.
Dubucq (Jean), 1er novembre 1952.
Du Plessis d'Argentré (Hubert), 18 octobre 1955.
Durand (Jean-Marie-Constant-Alexis), 18 octobre 1955.
Fernandez (François-Edmond-Henri), 18 avril 1955.
Fournier (Pierre-André), 18 octobre 1955.
Fronty (Bernard-Jean-Eugène), 18 octobre 1955.
Gaboriau (Henri), 20 septembre 1955.
Gillard (Michel-Léon-Gaston), 18 octobre 1955.
Goulard (Gérard), 18 octobre 1955.
Herscovici (Samy), 18 avril 1955.
Laporte (Maxime-Albert-Roland), 18 octobre 1955.
Le Breton (Marc-Clair-Lucien), 20 novembre 1955.
Lemarchand (Michel Georges-Marie), 18 octobre 1955.
Leonard (Jean François), 10 octobre 1955.
Le Oue (Jean-Eugène-Louis), 1er décembre 1954.
Leroy d'Audéric (Henri-Marius-François), 18 octobre 1955.
Levesque (Jean-André-Marie), 14 octobre 1955.
Marneffe-Lebrequier (Hervé-Jacques-Léon), 18 avril 1955.
Maumont (Jean-Joseph), 18 octobre 1955.
Mercier (Claude-Léon-Augustin), 18 octobre 1955.
Philbois (Michel-Maurice), 18 avril 1955.
Pichard (Pierre-Clément-Marie), 18 avril 1955.
Range (Robert-René), 18 avril 1955.
Thibau (Henri-Marcel-Jacques), 18 octobre 1955.
Warnod (Denis-Henri-Gaston), 18 avril 1955.

SUBDIVISION DE VERSAILLES

Bouillof (Pierre-Louis-Charles), 18 octobre 1955.
Clavaud (Jean-Louis), 8 octobre 1955.
Denanot (Henri-Marie-Claude), 18 octobre 1955.
Genet (Jean-François), 18 octobre 1955.
Meunier (Maurice-Auguste), 1er décembre 1955.

2e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE LAON

Trubert (Jean-Albert-Henri), 16 octobre 1955.

SUBDIVISION D'ARRAS

Cuvillier (André-Albert-Antoine), 18 avril 1955.
Tantost (Gilbert-Charles-Léon), 11 octobre 1955.

3e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE RENNES

Hutin (Régis-François-Guy-Marie-Joseph-Ignace), 18 octobre 1955.
Morvan (Yves-Marie-François), 16 octobre 1955.
Rouault (Maurice-Louis-Pierre-Armand), 18 octobre 1955.

SUBDIVISION DU MANS

Lesot (Michel-Félix), 18 octobre 1955.
Taxil (Jacques-Alphonse), 16 avril 1955.

SUBDIVISION DE NANTES

Audebert (Bernard-Camille-Cyrille-Ernest), 1er octobre 1955.
Bouvet (Ernest-Gustave-Henri-Joseph), 1er octobre 1955.
Corderoch (André-Louis-Marie-Augustin), 16 octobre 1955.
Le Gall (Henri-Christophe), 18 octobre 1955.

SUBDIVISION DE CAEN

Le Corre (Jean-Marie-Léopold), 3 octobre 1955.
Perault (Yves-Georges-André), 18 octobre 1955.

SUBDIVISION DE VANNES

Huchon (Marcel-Léon-Pierre-Marie), 18 octobre 1955.
Sizun (Jean-Marie), 1er octobre 1955.
Villard (René-Henri), 18 octobre 1955.

4e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE BORDEAUX

Couteau (Pierre), 18 octobre 1955.
Delage (Pierre-Henri-Antoine), 18 octobre 1955.
Jabet (Claude-Pierre), 18 octobre 1955.
Korber (Michel-Eugène-Pierre), 18 octobre 1955.
Labaïs (Jean-Marie-Bernard), 18 avril 1955.
Pierret (Bernard-Jean-Marie), 18 octobre 1955.

SUBDIVISION DE TOURS

Borgeais (Guy-Norbert-Germain-Raymond), 28 septembre 1955.
Bouilly (Jean-René), 18 octobre 1955.
Parlebas (François-Marie-Louis-Gabriel), 18 octobre 1955.

SUBDIVISION DE LIMOGES

Rebiere (René), 17 octobre 1955.

SUBDIVISION D'ANGOULÊME

Bonnin (Jack-Marie-Jean-Maurice), 1er novembre 1955.

5e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE TOULOUSE

Laffont (Jean-Roger), 12 octobre 1955.
Malmartel (Paul-André), 18 octobre 1955.
Mathieu (Henri-Marcel-Georges-Léon), 18 octobre 1955.
Rouquette (Léon-Eugène), 1er décembre 1954.

SUBDIVISION D'ALBI

Boudet (Louis-Raymond-Germain), 18 octobre 1955.
Galy (Pierre-Camille), 18 octobre 1955.
Vayssiere (Jeanny-Clément-Germain), 18 octobre 1955.

SUBDIVISION DE PAU

Largeteau (Jean-Marie), 18 octobre 1955.

6e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE METZ

Arus (Hubert-Max), 16 octobre 1955.
Belin (Jean-Claude-André-Léon-Jules), 16 octobre 1955.

SUBDIVISION DE STRASBOURG

Fassel (Francis-Louis-Eugène), 16 octobre 1955.
Ferry (Pierre-Charles-Félix), 16 octobre 1955.
Knoery (Gérard-Edmond), 10 septembre 1955.
Kolb (Roger-Henri), 16 octobre 1955.
Sansig (Fernand-Ernest), 18 octobre 1955.

SUBDIVISION DE NANCY

Gerard (André-Maurice-Albert-Georges), 16 novembre 1955.

SUBDIVISION DE CHALONS-SUR-MARNE

Monchablon (Jean-Ernest-Charles), 16 octobre 1955.
Mutter (Jean-Michel-Marcel), 18 octobre 1955.
Pagelot (Jacques-Marie-Félix), 16 octobre 1955.

7e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE DIJON

Lavaure (Eugène-Marie-Gabriel-Bernard), 1er novembre 1955.
Nonciaux (Pierre-Edmond), 18 octobre 1955.

SUBDIVISION DE BESANÇON

Hostettler (André-Jacob), 16 octobre 1955.

8e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE LA 8e RÉGION

Horte (André), 16 octobre 1955.

SUBDIVISION DE LYON

Jambon (Yves-Marcel), 18 octobre 1955.
Raynal (Paul-Gabriel-Auguste), 18 octobre 1955.

SUBDIVISION DE GRENOBLE

Chirouze (Gérard-Martin-Louis), 1er décembre 1955.

SUBDIVISION DE CHAMBÉRY

Lemonnier (Michel-Auguste-Emile-Marie), 18 octobre 1955.

9e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE MARSEILLE

Combe (Pierre-Aimé), 18 octobre 1955.
Fauroux (Guy-Claude), 14 octobre 1955.
Guetat (Gérard-Aubin-Adrien), 18 octobre 1955.

10e REGION MILITAIRE

DIVISION D'ALGER

Astier (Norbert-Antonin-Jacques), 18 octobre 1955.
Isch (Victor-Edmond), 16 octobre 1955.
Le Peillet (Jacques-Pierre-Marie), 18 octobre 1955.
Maillot (Pierre-Jean), 18 octobre 1954.
Wilson (Walter-Henri), 18 octobre 1955.

DIVISION DE CONSTANTINE

Barre (Jean-Maurice-Pierre), 18 octobre 1955.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE—TOGO

Bajon (Pierre-Henri), 16 avril 1956.
Etienne (Jean-Eugène-Emile), 18 octobre 1955.
Jacquin (Bernard-Georges-François), 18 octobre 1955.
Juif (Jacques-Jean), 18 octobre 1955.
Lephay (Pierre-André-Etienne), 18 octobre 1955.

Officier servant sous le régime transitoire du décret n° 55-1407 du 19 octobre 1955.

Saidou Issoufou Djermakoye, 19 octobre 1955.

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE—CAMEROUN

Deville (Gérard), 18 octobre 1955.
Mazenot (Georges), 18 octobre 1955.
Raynaud (Claude-Marie-Charles), 18 octobre 1955.
Rougier (André-Gilbert), 18 octobre 1955.

MADAGASCAR ET DEPENDANCES

Dubois (Jean-Paul), 4 octobre 1955.
Golenko (Nicolas), 16 octobre 1955.
Haberschill (Jean-Joseph-Antoine-Henri), 8 octobre 1955.
Nolet (Pierre-Paul-Henri), 18 octobre 1955.
Patay (Philippe-Camille), 2 octobre 1955.
Petrucci (Henri), 18 octobre 1955.
Pillard (André-Louis-François), 13 octobre 1955.
Silvain (Bernard-Fernand-Jean), 18 octobre 1955.
Vionnet (Jacques-Raymond-Simon), 18 octobre 1955.

INDOCHINE

Bricard (Michel-Marie-Dominique), 12 octobre 1955.
Cremer (Henri-Charles-Thomas), 18 octobre 1955.
Joho (Robert-Joseph-Eugène), 5 octobre 1955.
Kannengiesser (Edmond-Marie-Alphonse), 27 septembre 1955.
Messbauer (Pierre-Henri-Charles), 18 octobre 1955.
Piechaud (Philippe-Marie), 18 octobre 1955.
Thierry (Jean-Marie-Pierre), 18 octobre 1955.
Umber (Christian), 18 octobre 1955.

Artillerie coloniale.

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE PARIS

Bosc (Maurice-Hippolyte), 1er décembre 1955.
Buffet (Paul-Jean-Albert), 18 octobre 1955.
Carre (Bernard-André-Louis), 18 octobre 1955.
Cayre (Paul-Jean-Ernest), 18 octobre 1955.
De Fayet (Pierre-Aimé-Michel), 1er décembre 1955.
Leduc (Jean-Pierre), 18 avril 1955.
Le Flohic (Robert-Mathurin), 1er janvier 1955.
Massenat (Pierre-Auguste-Jean), 1er décembre 1955.
Owczarek (Eugène-Czeslaw), 18 octobre 1955.
Peridier (Michel-Marie-Jean), 18 octobre 1955.

SUBDIVISION DE VERSAILLES

Godel (Paul-René-Raoul-Yves), 16 novembre 1955.
Latournarie (Pierre-Eugène), 18 octobre 1955.

2e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION D'AMIENS

Jolly (Gérard-Jean-Georges), 18 octobre 1955.
Soustelle (Jean-Léopold-Henri), 12 octobre 1955.

SUBDIVISION DE LAON

Franck (Philippe), 16 octobre 1955.
Wuillot (Ildephonse-Pascal-Georges), 16 octobre 1955.

3e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE RENNES

Deuvant (Guy-Ange), 16 novembre 1955.

SUBDIVISION DE CAEN

Pasquet (Paul-Alexandre-Charles), 14 octobre 1955.

SUBDIVISION DE VANNES

Saliou (Jean-Félix-Joseph), 1er octobre 1955.

4e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE POITIERS

Lagier (Robert-Jean-Hugues), 1er novembre 1952.

SUBDIVISION DE LIMOGES

Masnyou (Roger), 17 octobre 1955.

5e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE TOULOUSE

Barbe (André-Hippolyte-Marie), 14 octobre 1955.
Gouzenes (Jean-André), 16 octobre 1955.

SUBDIVISION D'ALBI

Breil (Jacques-André-Julien), 17 octobre 1955.
Lamonerie (Guy-Pierre), 16 octobre 1954.

SUBDIVISION DE PAU

Lartigue (Georges-Joseph), 18 avril 1955.
Soubelet (Jacques-Auguste), 27 mars 1955.

7e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE BESANÇON

Ruellan (Henri-Paul-Pierre-Louis), 10 octobre 1955.

8e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE LYON

Revol (Raymond-Georges-Adolphe), 16 octobre 1955.

SUBDIVISION DE GRENOBLE

Quintin (Jean-Pierre-Antonin), 16 octobre 1955.

9e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE MONTPELLIER

Martin (Maurice-Paul-Eugène), 18 octobre 1955.

10e REGION MILITAIRE

DIVISION D'ALGER

Atlan (Jacob), 1er décembre 1955.
Guillaumot (Hervé-Antonin-Jean), 1er décembre 1955.

DIVISION DE CONSTANTINE

Sarny (Henri-François-Raymond), 18 octobre 1955.

TROUPES DU MAROC

COMMANDEMENT DE L'ARTILLERIE DU MAROC

Gesteau (Jacques-André-Félix-Jules), 28 mars 1956.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE—TOGO

Bense (Robert-Jean-Claude), 18 octobre 1955.
Borgard (Jules-Jean-Joseph), 18 octobre 1955.
Charreau (Claude-Charles-Louis-Yves), 18 octobre 1955.
De Labrousse (Henry), 18 octobre 1955.
Demon (Jacques-René), 18 octobre 1955.
Minault (Marc), 18 octobre 1955.
Morel (Pierre-Charles-Lucien), 18 octobre 1955.
Rouaix (Serge-Jean), 18 octobre 1955.
Yvernault (Marcel-Albert), 18 octobre 1955.

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE—CAMEROUN

Boineau (René-Jean-Elie), 18 octobre 1955.
Chandon (Jacques-André), 18 octobre 1955.
De Montgolfier (Patrice-Paul-Edouard-Joseph), 18 octobre 1955.
Jacob (Pierre-Henri), 18 octobre 1955.
Marseille (Pierre-Eugène-Marie), 18 octobre 1955.
Perrelet (Pierre-Paul-Arsène), 18 octobre 1955.
Vandenbroucke (Pierre-Paul), 18 octobre 1955.

MADAGASCAR ET DEPENDANCES

Ardouvin (Victor-Ernest), 8 octobre 1955.
Balard (Robert-Raymond-Georges), 13 novembre 1955.
Balay (Jacques-Marie-Joseph), 10 octobre 1955.
Didier (René-Jean), 18 octobre 1955.
Goyeneche (Christian), 8 octobre 1955.
Grangeon (Gérard-André), 8 octobre 1955.
Jarry (Roger-Henri-Marie), 18 octobre 1955.
L'Henaff (Paul), 8 octobre 1955.
Noizet (Georges-Lucien), 18 octobre 1955.
Ramanitra (Victor), 1er décembre 1955.

INDOCHINE

Ambroggi (Noël), 18 octobre 1955.
Chauveau (Jean-Edouard), 18 octobre 1955.
Pernot (Jean-Claude-Charles), 18 octobre 1955.
Roux (Jean-Augustin), 18 octobre 1955.

Service de santé des troupes coloniales.

9e REGION MILITAIRE

MÉDECINS

Garnier (Claude-Pierre), 1er décembre 1954.

DENTISTES

Pochard (Raymond), 1er novembre 1953.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Gontard (Jacques-Marie-Robert), 15 décembre 1954.
Roumengous (Guy-Léonce-Henri), 18 octobre 1955.

Les intéressés n'ont droit à aucun rappel de solde, sauf les officiers en situation d'activité.

Décret du 17 mars 1956 portant nominations dans le cadre des officiers de réserve de l'armée de terre.

Par décret en date du 17 mars 1956, sont nommés avec leur grade et leur ancienneté de grade, dans le cadre des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Génie.

Avec le grade de sous-lieutenant.

MM.

Belmain (Marius-Louis-Joseph).
Bernard (Michel-Georges-Paul).
Bespaloff (Boris).
Boileau (André).
Brunet (Jacques-Pierre).
Bussery (Henri-Gabriel).
Fauveau (Pierre-Marie-Norbert).
Feve (Michel).
Francois (Michel-Cyrille-Elie-Fernand).
Glauffret (Gabriel-Paul).
Gueneau (Paul-Adolphe-Eugène).
Guithaux (Pierre-Denis).
Hillard (Alain-Albert-Germain).
Laplane (Michel-Jean-Louis).
Lauby (Henri-Marie).
Lecerf (Yves-André-Emile).
Malaval (Pierre-Paul-Maurice).
Marce (Denis-René-Odile).
Morlet (Jean-Pierre).
Pecqueur (Michel-André-Fernand).
Pera (Jean-Maurice-Nicolas).
Porliglia (Michel-Charles).
Sotty (Jacques-Marcel).
Vinciguerra (Antoine-Louis).
Watel (Pierre-Lucien-Louis).

Décret du 17 mars 1958 portant régularisation de la situation d'un officier de réserve (armée de terre).

Par décret en date du 17 mars 1956, le décret du 4 novembre 1955 portant promotion dans les réserves de l'armée de terre est modifié comme suit en ce qui concerne M. l'intendant militaire de 2e classe de réserve Bedoas (Maurice-Camille):

Au lieu de: « à compter du 1er juillet 1955 », lire: « à compter du 29 avril 1955 ».

Le décret du 4 novembre 1955 portant radiation des cadres d'officiers de réserve est annulé en ce qui concerne M. Bedoas.

Décret du 20 mars 1956 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, du ministre de la France d'outre-mer et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de brigade Carbonel (Jean-Henri-Ferdinand) est mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour recevoir une affectation en Afrique occidentale française.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 mars 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de la France d'outre-mer,
GASTON DEFFERRE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
MAX LEJEUNE.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Rattachement d'autorisations de programme et de payement pris en application de la loi n° 55-357 du 3 avril 1955.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 mars 1956: page 2569, 1re colonne, 2e et 3e ligne, au lieu de: « au secrétariat d'Etat au budget », lire: « au ministère des affaires économiques et financières ».

Commission de contrôle des banques.

Par arrêté du 16 mars 1956, M. Ange Salphati, directeur adjoint de la caisse centrale de la France d'outre-mer, est désigné comme suppléant du directeur général de la caisse centrale de la France d'outre-mer à la commission de contrôle des banques pour l'examen des affaires intéressant la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion.

Inspection générale des finances.

Par arrêté en date du 21 mars 1956, MM. Barbier (Jean), Berbigier (Frédéric), Caplain (Michel), Forgeot (Jean), Wirth (Robert), Faivre d'Arcier (Maxence), Guyot (Jean), de Chalendar (Jacques), inspecteurs des finances en disponibilité, ont été maintenus dans cette position, à compter du 8 avril 1956, en application des dispositions de l'article 116 (§ C) du statut général des fonctionnaires.

Enquêtes économiques.

Par arrêté du 10 mars 1956, sont promus directeurs départementaux du 2e échelon les directeurs départementaux adjoints du service des enquêtes économiques dont les noms suivent:

A compter du 1er juillet 1954, M. Flocon (Jean).
A compter du 1er octobre 1954, M. Frechou (François).
A compter du 16 octobre 1954, M. Truchet (Marcel).
A compter du 1er novembre 1954, M. Bezian (Alfred).

Tableau d'avancement pour le grade de directeur départemental adjoint des enquêtes économiques.

ANNÉE 1954

1 MM. Philippon, inspecteur principal à Paris
2 Franiatte, inspecteur principal à Draguignan.
3 Mathieu, inspecteur principal à Colmar.
4 Nivaggioli, inspecteur principal à Ajaccio.
5 Thonnet, inspecteur principal à Paris.
6 Poinsot, inspecteur principal à Bourg.
7 Secretin, inspecteur principal à Blois.
8 Mougenot, inspecteur principal à Auch.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté en date du 13 janvier 1956, M. Guilloux (Jean), ingénieur en chef de la navigation aérienne, en position de détachement, est réintégré dans son cadre d'origine, à compter du 18 février 1956.

Par arrêté du 29 février 1956, en application de l'article 99 (3°) de la loi du 19 octobre 1946 et de l'article 1er, alinéa 3, du décret n° 49-1239 du 13 septembre 1949, M. Codandamourty, contrôleur de la navigation aérienne, 1er échelon, nommé à l'emploi d'inspecteur stagiaire des instruments de mesure au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce, est détaché de son cadre d'origine, pour une durée de dix-huit mois, à compter du 1er janvier 1956.

Par arrêté du 29 février 1956, les ingénieurs élèves de la navigation aérienne dont les noms suivent, en fonctions au secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale), sont nommés à l'emploi d'ingénieur de la navigation aérienne de 3e classe, 1er échelon, et titularisés dans le grade correspondant à compter des dates ci-après:

13 juin 1955: M. Grimaud (Clovis).

1er octobre 1955: MM. Flecniakoska (Henry), Giraud (Jean-Marie), Sajus (Pierre).

16 janvier 1956: M. Malnar (Léon).

La durée des bonifications et majorations pour services militaires utilisables pour l'avancement ultérieur des intéressés est fixée comme suit.

MM.
Grimaud, 2 ans 5 mois 26 jours.
Flecniakoska, 1 an 9 mois 3 jours.
Giraud, 1 an 2 mois 27 jours.
Sajus, 1 an 6 mois.
Malnar, 1 an.

Par arrêté du 29 février 1956, les élèves ingénieurs d'exploitation de la navigation aérienne dont les noms suivent, en fonctions au secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale), sont nommés à l'emploi d'ingénieur d'exploitation de la navigation aérienne, 1er échelon, et titularisés dans le grade correspondant à compter des dates ci-après:

2 juillet 1955 (ancienneté dans l'échelon partant du 20 octobre 1952): M. Blanquet (Hugues).

1er octobre 1955 (ancienneté dans l'échelon partant du 1er octobre 1953): MM. Cutullic (André), Pietrera (Denis).

16 octobre 1955 (ancienneté dans l'échelon partant du 16 octobre 1953): MM. Paravisini (Maurice), Angelini (Paul), Maigret (Jean), Jullien (Maurice), Paradis (Bernard), Blois (Maurice).

La durée des bonifications pour services militaires utilisables pour l'avancement des intéressés sera, le cas échéant, fixée ultérieurement.

Par arrêté du 29 février 1956, les élèves ingénieurs des travaux des télécommunications aériennes dont les noms suivent, en fonctions au secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale), sont nommés à l'emploi d'ingénieur des travaux des télécommunications aériennes, 1er échelon, et titularisés dans le grade correspondant, à compter des dates ci-après:

1er octobre 1955 (ancienneté dans l'échelon partant du 1er octobre 1953): M. Baby (Maurice).

16 octobre 1955 (ancienneté dans l'échelon partant du 16 octobre 1953): MM. Houbiers (Gérard), Camhy (Armand), Reginensi (Pierre), Fourrier (Jean).

La durée des bonifications et majorations pour services militaires, utilisables pour l'avancement ultérieur de M. Baby est fixée à 2 ans 4 mois 11 jours.

La durée des bonifications et majorations pour services militaires des autres fonctionnaires précités sera, le cas échéant, fixée ultérieurement.

Par arrêté du 29 février 1956, les contrôleurs stagiaires de la navigation aérienne dont les noms suivent, en fonctions au secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale), sont nommés à l'emploi de contrôleur de la navigation aérienne, 1er échelon, et titularisés dans le grade correspondant, à compter des dates ci-après:

1er octobre 1954: M. Gallen (Pierre).

1er octobre 1955: MM. Caillet (Daniel), Clerc (Michel), Crenn (Lucien), Descazeaux (René), Eginard (André), Fouquet (Hubert), Mariani (Jean), Prunier (Roger), Vaschetti (Georges), Villeneuve (Claude), Andre (Paul), David (Noël), Prudhommeaux (François), Renaux (Pierre).

11 octobre 1955: MM. Ancel (Guy), Ancien (Michel), Baraud (René), Bauch (Jean), Besson (Michel), Chauveau (Claude), Deprost (Guy), Gouezzou (Guy), Grognet (Bernard), Martire (Gérard), Mauger (Marcel); Nicaise (Daniel), Petiot (Louis).

1er janvier 1956: M. Roy (René).

Sont autorisés, à titre exceptionnel, à renouveler leur stage à compter du 11 octobre 1955, les contrôleurs stagiaires de la navigation aérienne dont les noms suivent:

MM. Halliez (Bernard), Jolly (Jean-Claude), Lafont (Claude), Marre (Roger).

La durée des bonifications et majorations pour services militaires et de guerre utilisables pour l'avancement ultérieur des intéressés est fixée comme suit:

MM.
Gallen (Pierre), 4 ans 5 mois 4 jours.
Caillet (Daniel), 1 an 1 mois 11 jours.
Crenn (Lucien), 1 an 1 mois 11 jours.
Descazeaux (René), 11 mois 24 jours.
Fouquet (Hubert), 2 ans 2 mois 7 jours.
Mariani (Jean), 2 ans 6 mois 15 jours.
Prunier (Roger), 1 an 3 mois 17 jours.
Vaschetti (Georges), 2 ans 13 jours.
André (Paul), 1 an.
David (Noël), 3 ans 5 jours.
Prudhommeaux (François), 3 ans 6 mois 11 jours.
Renaux (Pierre), 1 an 2 mois 18 jours.
Baraud (René), 1 an 6 mois.
Roy (René), 6 ans 2 mois 3 jours.

La durée des bonifications pour services militaires des autres fonctionnaires précités sera, le cas échéant, fixée ultérieurement.

M. Gallen (Pierre) est nommé contrôleur de la navigation aérienne:

2e échelon, à compter du 1er octobre 1954, compte tenu de 2 ans de majorations et bonifications (majorations et bonifications restant à utiliser: 2 ans 5 mois 4 jours);

3e échelon, à compter du 1er octobre 1954, compte tenu de 2 ans de majorations et bonifications (majorations et bonifications restant à utiliser: 5 mois 4 jours).

Par arrêté du 29 février 1956, les majorations d'ancienneté ci-après sont attribuées au titre de la loi no 52-843 du 19 juillet 1952 aux fonctionnaires du corps des adjoints techniques de la météorologie dont les noms suivent:

MM.
Alacchi (Jules), 4 mois 14 jours.
Albinet (Maurice), 3 mois 7 jours.
Ambard (Francis), 2 ans 4 mois 8 jours.
Arveuf (Alfred), 5 mois 15 jours.
Astruc (Maurice), 10 mois 15 jours.
Avrillon (René), 10 mois 15 jours.
Babonnaud (Roger), 1 an 2 mois 24 jours.
Baratin (Gilbert), 4 mois 26 jours.
Barbat (Pierre), 6 mois 20 jours.
Barbia (Albert), 3 mois 3 jours.
Baumlin (Ersin), 1 an 1 mois 29 jours.
Bayle (François), 1 an 1 mois 29 jours.
Beaucher (Jean), 1 an 6 jours.
Bizien (Jean-Yves), 1 an 4 mois 24 jours.
Blanc (Alexandre), 1 an 3 mois 29 jours.
Boivert (Paul), 10 mois 15 jours.
Bon (Henri), 2 ans 4 mois 6 jours.
Bonnet (Jean), 3 mois 14 jours.
Bonnin (Marcel), 10 mois 15 jours.
Bony (Henri), 2 ans 3 mois 12 jours.
Boudoux (André), 10 mois 24 jours.
Bourdarias (Jacques), 1 an 14 jours.
Boyer (Fernand), 5 mois 18 jours.
Bretaud (Lucien), 2 ans 3 mois 27 jours.
Brule (Charles), 9 mois 16 jours.
Brunet (Pierre), 2 ans 4 mois 6 jours.
Cadic (Jules), 3 mois 7 jours.
Capieu (Jacques), 1 an 23 jours.
Castellani (Horace), 1 mois 20 jours.
Champaux (Fernand), 4 mois 26 jours.
Charderon (Robert), 2 mois 11 jours.
Chiche (Joseph), 2 ans 4 mois.
Collins (Max), 6 mois 23 jours.
Coursol (Jean-Louis), 1 an 9 mois 18 jours.
Coydon (Jean), 2 mois 3 jours.
Cueille (André), 5 mois 29 jours.
Darnois (Georges), 10 mois 15 jours.
Dejardin (Jean), 8 mois 25 jours.
Derain (Robert), 3 mois 18 jours.
Dervieux (Jean), 4 mois 26 jours.
Dessertenne (Marcel), 11 mois 17 jours.
Devillaz (Edouard), 7 mois 5 jours.
Devillers (Henri), 1 an 2 mois 9 jours.
Dorville (Michel), 2 ans 4 mois 6 jours.
Dumas (Jean), 7 mois 4 jours.
Dupart (Lucien), 9 mois 8 jours.
Durand (Henri), 6 mois 23 jours.
Euzen (Jean), 4 mois 26 jours.
Faivre (François), 7 mois 26 jours.
Fitoussi (Alfred), 1 mois 16 jours.
Folliot (Robert), 11 mois 7 jours.
Fourgeaud (Jean), 10 mois 15 jours.
Franzini (Max), 6 mois 6 jours.
Frioult (André), 6 mois 8 jours.
Gaeta (Joseph), 9 mois 11 jours.
Galzy (Henri), 8 mois 6 jours.
Ganancia (Lucien), 4 mois 25 jours.
Garcia (Joseph), 5 mois 23 jours.
Garcia (Louis), 1 mois 16 jours.
Garrait (Pierre), 1 an 5 jours.
Germain (Ferdinand), 2 mois 10 jours.
Ginder (Charles), 2 mois 27 jours.
Girard (Roland), 29 jours.
Giry (Maurice), 7 mois 24 jours.
Gonthard (Edmond), 2 ans 3 mois 25 jours.
Graviou (Marcel), 10 mois 15 jours.
Guimber (Georges), 6 mois 4 jours.
Guyonnet (Edmond), 3 mois 11 jours.
Hainaut (André), 10 mois 15 jours.
Hamed (André), 1 an 3 mois 3 jours.
Hartmann (Albert), 6 mois 8 jours.
Janil (Eugène), 1 an 6 mois 17 jours.
Joliette (Maurice), 1 an 19 jours.
Joly (Gilbert), 5 mois 8 jours.
Juste (Claude), 11 mois 28 jours.
Knecht (Fernand), 10 mois 15 jours.

Leclercq (Roger), 2 ans 4 mois 5 jours.
Le Coustumer (Georges), 1 an 2 mois.
Ledru (Jean), 2 mois 29 jours.
Le Goas (Michel), 1 an 9 jours.
Loinnel (Lucien), 2 ans 4 mois 5 jours.
Loubet (Raymond), 1 mois 23 jours.
Maille (Louis), 1 an 1 mois 24 jours.
Mariani (Bonaventure), 1 an 3 jours.
Martin (Roger), 10 mois 15 jours.
Martinetti (Robert), 10 mois 12 jours.
Martinez (José), 1 an 4 mois 15 jours.
Miquel (Pierre), 5 mois 24 jours.
Morant (Jean), 1 an 1 mois 27 jours.
Roudier (Georges), 1 an 3 mois 2 jours.
Labarde (Emile), 3 mois 14 jours.

Les fonctionnaires du corps des adjoints techniques de la météorologie désignés ci-dessous sont reclassés:

M. Alacchi (Jules), adjoint technique de la météorologie, 4e échelon, à dater du 17 septembre 1952, compte tenu de 4 mois 14 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Albinet (Maurice), adjoint technique de la météorologie, 4e échelon, à dater du 18 juin 1953, compte tenu de 3 mois 7 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Arveuf (Alfred), adjoint technique principal de la météorologie, 6e échelon, à dater du 3 mai 1953, compte tenu de 5 mois 15 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Astruc (Maurice), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 16 juillet 1953, compte tenu de 10 mois 15 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Avrillon (René), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 1er décembre 1953, compte tenu de 10 mois 15 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Baratin (Gilbert), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 20 août 1952, compte tenu de 4 mois 26 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Bayle (François), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 11 mois 10 jours de majoration, majoration restant à utiliser: 2 mois 19 jours.

M. Bizien (Jean-Yves), adjoint technique de la météorologie, 4e échelon, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 5 mois 10 jours de majoration, majoration restant à utiliser: 11 mois 14 jours.

M. Blanc (Alexandre), adjoint technique principal de la météorologie, 6e échelon, à dater du 2 août 1952, compte tenu de 1 an 3 mois 29 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Boivert (Paul), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 16 octobre 1952, compte tenu de 10 mois 15 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Bon (Henri), adjoint technique principal de la météorologie, 6e échelon, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 10 mois 9 jours de majoration, majoration restant à utiliser: 1 an 5 mois 27 jours.

M. Bonnet (Jean), adjoint technique de la météorologie, 4e échelon, à dater du 17 septembre 1952, compte tenu de 3 mois 14 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Bony (Henri), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 3 mois de majoration, majoration restant à utiliser: 2 ans 12 jours.

M. Boudoux (André), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 5 mois 25 jours de majoration, majoration restant à utiliser: 4 mois 29 jours.

M. Bourdarias (Jacques), adjoint technique de la météorologie, 3e échelon, à dater du 17 septembre 1953, compte tenu de 1 an 14 jours de majoration et de 1 an de bonification, majoration et bonification épuisées.

M. Bretaud (Lucien), adjoint technique principal de la météorologie, 6e échelon, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 1 an 2 mois 10 jours de majoration, majoration restant à utiliser: 1 an 1 mois 17 jours.

M. Cadic (Jules), adjoint technique de la météorologie, 4e échelon, à dater du 24 juin 1953, compte tenu de 3 mois 7 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Capieu (Jacques), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 28 novembre 1952, compte tenu de 1 an 25 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Castellani (Horace), adjoint technique de la météorologie, 4e échelon, à dater du 29 juillet 1952, compte tenu de 1 mois 20 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Charderon (Robert), adjoint technique de la météorologie, 3e échelon, à dater du 20 juillet 1954, compte tenu de 2 mois 11 jours de majoration et de 1 an de bonification, majoration et bonification épuisées.

M. Chiche (Joseph), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 9 jours de majoration, majoration restant à utiliser: 2 ans 3 mois 21 jours.

M. Collins (Max), adjoint technique principal de la météorologie, 6e échelon, à dater du 8 mars 1953, compte tenu de 6 mois 23 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Coydon (Jean), adjoint technique de la météorologie, 4e échelon, à dater du 28 avril 1953, compte tenu de 2 mois 3 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Darnois (Georges), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 16 août 1952, compte tenu de 10 mois 15 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Dejardin (Jean), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 5 mois 14 jours de majoration, majoration restant à utiliser: 3 mois 11 jours.

M. Derain (Robert), adjoint technique de la météorologie, 4e échelon, à dater du 5 juin 1953, compte tenu de 3 mois 18 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Dessertenne (Marcel), adjoint technique de la météorologie, 4e échelon, à dater du 20 décembre 1952, compte tenu de 11 mois 17 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Devillaz (Edouard), adjoint technique de la météorologie, 4e échelon, à dater du 7 avril 1953, compte tenu de 7 mois 5 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Devillers (Henri), adjoint technique principal de la météorologie, 6e échelon, à dater du 22 septembre 1952, compte tenu de 1 an 2 mois 9 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Dumas (Jean), adjoint technique de la météorologie, 3e échelon, à dater du 28 septembre 1954, compte tenu de 2 ans 10 mois 24 jours de bonification et de 1 mois 6 jours de majoration, bonification épuisée, majoration restant à utiliser: 5 mois 28 jours.

M. Durand (Henri), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 8 mai 1953, compte tenu de 6 mois 23 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Fitoussi (Alfred), adjoint technique de la météorologie, 4e échelon, à dater du 30 octobre 1952, compte tenu de 1 mois 16 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Gaeta (Joseph), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 5 mars 1953, compte tenu de 9 mois 11 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Galzy (Henri), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 25 février 1953, compte tenu de 8 mois 6 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Garcia (Louis), adjoint technique de la météorologie, 4e échelon, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 16 jours de majoration, majoration restant à utiliser: 5 mois 7 jours.

M. Garcia (Louis), adjoint technique de la météorologie, 4e échelon, à dater du 7 novembre 1952, compte tenu de 1 mois 16 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Garrait (Pierre), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 11 mois 10 jours de majoration, majoration restant à utiliser 25 jours.

M. Germain (Ferdinand), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 21 avril 1953, compte tenu de 2 mois 10 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Ginder (Charles), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 4 avril 1953, compte tenu de 2 mois 27 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Giry (Maurice), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 7 novembre 1952, compte tenu de 7 mois 24 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Guimber (Georges), adjoint technique de la météorologie, 4e échelon, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 4 mois 14 jours de majoration, majoration restant à utiliser: 3 mois 20 jours.

M. Hainaut (André), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 3 mois 23 jours de majoration, majoration restant à utiliser: 6 mois 22 jours.

M. Hamed (André), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 1 an 2 mois 6 jours de majoration, majoration restant à utiliser: 27 jours.

M. Janil (Eugène), adjoint technique de la météorologie, 4e échelon, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 6 mois 25 jours de majoration, majoration restant à utiliser 11 mois 22 jours.

Mme Joliette (Maurice), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 14 novembre 1952, compte tenu de 1 an 19 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Joly (Gilbert), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 23 juillet 1953, compte tenu de 5 mois 8 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Knecht (Fernand), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 1er janvier 1954, compte tenu de 10 mois 15 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Leclercq (Roger), adjoint technique principal de la météorologie, 6 échelon, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 1 an 2 mois 10 jours de majoration, majoration restant à utiliser 1 an 1 mois 25 jours.

M. Le Coustumer (Georges), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 10 mois 26 jour de majoration, majoration restant à utiliser 3 mois 4 jours.

M. Loinnel (Lucien), adjoint technique principal de la météorologie, 6e échelon, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 1 an 3 mois 10 jours de majoration, majoration restant à utiliser 1 an 25 jours.

M. Loubet (Raymond), adjoint technique de la météorologie, 4e échelon, à dater du 17 octobre 1953, compte tenu de 1 mois 23 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Maille (Louis), adjoint technique principal de la météorologie, 5 échelon, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 11 mois 10 jours de majoration, majoration restant à utiliser 2 mois 14 jours.

M. Martin (Roger), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 16 août 1952, compte tenu de 10 mois 15 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Martinetti (Robert), adjoint technique principal de la météorologie, 5 échelon, à dater du 17 décembre 1953, compte tenu de 10 mois 12 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Martinez (José), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 1 an 24 jours de majoration, majoration restant à utiliser 3 mois 21 jours.

M. Miquel (Pierre), adjoint technique principal de la météorologie, 6e échelon, à dater du 7 avril 1953, compte tenu de 5 mois 24 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Morant (Jean), adjoint technique principal de la météorologie, 6 échelon, à dater du 4 août 1952, compte tenu de 1 an 1 mois 27 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Roudier (Georges), adjoint technique principal de la météorologie, 5e échelon, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 1 an 10 jours de majoration, majoration restant à épuiser 2 mois 22 jours.

Par arrêté du 2 mars 1956, les majorations d'ancienneté suivantes sont attribuées au titre de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 aux fonctionnaires du corps métropolitain des ingénieurs des travaux météorologiques:

MM.

Bloch (Roger), 1 an 1 mois 13 jours.
Brocard (Roger), 8 mois 26 jours.
Buisson (Pierre), 6 mois 23 jours.
Chappaz (Raymond), 4 mois 9 jours.
Colombani (André), 1 an 1 mois 17 jours.
Galzy (Henri), 8 mois 6 jours.

La carrière administrative des fonctionnaires du corps métropolitain des ingénieurs des travaux météorologiques, désignés ci-dessous, est revisée comme suit:

M. Colombani (André) est reclassé:

Ingénieur des travaux météorologiques de 1re classe, à dater du 14 novembre 1953, compte tenu de 1 an 1 mois 17 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Buisson (Pierre) est reclassé:

Ingénieur des travaux météorologiques de 1e classe, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 10 jours de majoration, majoration restant à utiliser 6 mois 13 jours.
Ingénieur des travaux météorologiques de 3e classe, à dater du 8 octobre 1954, compte tenu de 6 mois 13 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Brocard (Roger) est reclassé:

Ingénieur adjoint des travaux météorologiques de 1re classe, à dater du 21 juillet 1952, compte tenu de 10 jours de majoration, majoration restant à utiliser 8 mois 16 jours.
Ingénieur des travaux météorologiques de 4e classe, à dater du 20 septembre 1954, compte tenu de 8 mois 16 jours de majoration, majoration épuisée.

M. Chappaz (Raymond) est reclassé:

Ingénieur des travaux météorologiques de 4e classe, à dater du 22 février 1953, compte tenu de 4 mois 9 jours de majoration, majoration épuisée.
Ingénieur des travaux météorologiques de 3e classe, à dater du 22 août 1955.

Par arrêté du 2 mars 1956, les majorations d'ancienneté suivantes sont attribuées au titre de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 aux fonctionnaires du corps des ingénieurs de la météorologie dont les noms suivent:

M. Housez (Louis), 1 an 2 mois 18 jours.

M. Livet (André), 11 mois 3 jours.

M. Housez (Louis), ingénieur en chef de la météorologie de 1re classe, à dater du 1er janvier 1955, est reclassé ingénieur en chef de la météorologie de 1re classe, à dater du 13 octobre 1953, compte tenu de 1 an 2 mois 18 jours de majoration, majoration épuisée.

Par arrêté en date du 2 mars 1956, M. Le Hegarat (Guy), ingénieur adjoint des travaux météorologiques, admis après concours à l'emploi d'élève administrateur à l'institut national de la statistique et des études économiques, est détaché de son cadre d'origine pour une durée de deux ans, à compter du 14 novembre 1955.
Si l'intéressé n'est pas titularisé dans son nouveau corps, il sera réintégré dans son cadre d'origine, dans les conditions prévues à l'article 2 du décret du 13 septembre 1919.

Par arrêté en date du 2 mars 1956, sont nommés adjoints techniques de la météorologie nationale de 4e échelon:

M. Buchot (Claude), à dater du 10 mai 1952, compte tenu de 1 an 5 mois 25 jours de bonifications d'ancienneté, bonifications épuisées.

M. Chapdelaine (Jacques), à dater du 7 août 1953, compte tenu de 10 jours de bonifications d'ancienneté, bonifications épuisées.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Décret du 17 mars 1956 autorisant la mutation de la concession des mines de Trèves au profit de la Société minière et métallurgique de Penarroya.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la pétition présentée le 11 octobre 1954 par la Société minière et métallurgique de Penarroya, dont le siège social est à Paris (1er), 12, place Vendôme, à l'effet d'être autorisée à acquérir la concession des mines de plomb, zinc et autres métaux connexes de Trèves (Gard);

Vu les statuts, pouvoirs et autres pièces produits à l'appui de ladite pétition, et notamment l'acte de vente;

Vu la loi du 21 avril 1810 sur les mines, minières et carrières, modifiée;

Vu l'article 138 de la loi de finances du 13 juillet 1911 relatif aux mutations de propriété et amodiations de concessions minières;

Vu le décret du 29 août 1905 instituant la concession de Trèves;

Vu les rapports et avis des ingénieurs des mines en date des 28 juillet et 2 août 1955;

Vu l'avis du préfet du Gard en date du 9 août 1955;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 7 novembre 1955;

Sur l'avis conforme du conseil d'Etat (section des travaux publics),

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée la mutation de propriété résultant de la cession, au profit de la Société minière et métallurgique de Penarroya, de la concession des mines de plomb, zinc et autres métaux connexes de Trèves, sans que cette autorisation implique aucune approbation des clauses financières de la cession ni préjuge la valeur de la mine.

Art. 2. — Le président du conseil d'administration, le directeur général, les commissaires aux comptes et les deux tiers au moins des membres du conseil d'administration de la Société minière et métallurgique de Penarroya, ainsi que les directeurs ayant la signature sociale, devront être Français.
Les décisions du conseil d'administration ne seront valables que si le nombre des membres présents qui y ont pris part est supérieur à la moitié des membres en exercice.
Des dérogations aux dispositions du premier alinéa du présent article pourront être accordées par décret contresigné par le ministre chargé des mines et le ministre des affaires étrangères.

Art. 3. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
MAURICE LEMAIRE.

Décret du 17 mars 1956 autorisant la mutation de la concession de Cocures au profit de la Société minière de Ramponenche.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la pétition présentée le 24 juin 1954 par la Société minière de Ramponenche, société à responsabilité limitée dont le siège social est à Florac (Lozère), à l'effet d'être autorisée à acquérir la concession des mines de plomb argentifère et autres métaux de Cocures (Lozère);

Vu les statuts, pouvoirs et autres pièces produits à l'appui de ladite pétition, et notamment l'acte de vente;

Vu la loi du 21 avril 1810 sur les mines, minières et carrières modifiée;

Vu l'article 138 de la loi de finances du 13 juillet 1911 relatif aux mutations de propriété et amodiations de concessions minières;

Vu le décret du 25 juillet 1849 instituant la concession de Cocures;

Vu les rapports et avis des ingénieurs des mines en date des 23 mai et 2 juin 1955;

Vu l'avis du préfet de la Lozère en date du 29 juin 1955;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 7 novembre 1955;

Sur l'avis conforme du conseil d'Etat (section des travaux publics),

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée la mutation de propriété résultant de la cession, au profit de la Société minière de Ramponenche, de la concession des mines de plomb argentifère et autres métaux de Cocures, sans que cette autorisation implique aucune approbation des clauses financières de la cession ni préjuge la valeur de la mine.

Art. 2. — A dater du présent décret, les gérants de la Société minière de Ramponenche devront être Français, de même que les deux tiers au moins des membres du conseil de surveillance; s'il n'a pas été établi de conseil de surveillance, tous les associés devront être Français.

Au cas où ladite société se transformerait en société anonyme, le président du conseil d'administration, les commissaires aux comptes, les deux tiers au moins des membres du conseil d'administration et les directeurs ayant la signature sociale devront être Français.

Des dérogations aux dispositions du présent article pourront être accordées par décret contresigné par le ministre chargé des mines et le ministre des affaires étrangères.

Art. 3. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

MAURICE LEMAIRE.

Décret du 17 mars 1956 accordant un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures, dit « Permis de Neufchâteau », à la Société nationale des pétroles d'Aquitaine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la pétition en date du 20 octobre 1954 par laquelle M. André Blanchard, président directeur général de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, ayant son siège social et sa direction générale 12 à 16, rue Jean-Nicot, à Paris (7e), sollicite l'octroi d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur le territoire de certaines communes des départements de la Haute-Marne, de la Meuse et des Vosges;

Vu les plans, pouvoirs et autres documents produits à l'appui de ladite pétition;

Vu l'engagement concernant l'effort financier minimum à consacrer à l'exécution des travaux de recherches souscrit dans la demande et modifié par la lettre du pétitionnaire en date du 16 septembre 1955;

Vu les engagements complémentaires souscrits par le pétitionnaire dans sa lettre du 8 septembre 1955 concernant le programme de travail, la mise en œuvre des techniques de reconnaissance et d'exploration, la demande éventuelle d'un titre d'exploitation, le contrôle de l'entreprise et le transfert éventuel à un tiers de tout ou partie des droits dérivant de la possession du permis;

Vu les engagements complémentaires conformes aux dispositions du décret du 27 août 1955 souscrits par le pétitionnaire dans sa lettre du 8 septembre 1955;

Vu les pièces de l'enquête réglementaire à laquelle la demande a été soumise;

Vu les rapports et avis des ingénieurs des mines de l'arrondissement minéralogique de Metz en date du 29 juin 1955;

Vu les rapports et avis des ingénieurs des mines de l'arrondissement minéralogique de Dijon en date des 30 juillet et 4 août 1955;

Vu l'avis du préfet du département de la Haute-Marne en date du 12 août 1955;

Vu l'avis du préfet du département de la Meuse en date du 11 août 1955;

Vu l'avis du préfet du département des Vosges en date du 9 août 1955;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 28 novembre 1955;

Vu la loi du 21 avril 1810 sur les mines, minières et carrières, successivement modifiée, notamment par le décret n° 55-588 du 20 mai 1955 concernant la recherche et l'exploitation de substances minérales;

Vu le décret n° 55-1154 du 27 août 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est accordé à la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, dont le siège social est à Paris (7e), 12 à 16, rue Jean-Nicot, un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux à l'intérieur d'un périmètre englobant une partie du territoire des départements de la Meuse, de la Haute-Marne et des Vosges.

Art. 2. — Conformément au plan au 1/200.000 annexé au présent décret, le périmètre est limité comme suit:

Au Nord-Est: ligne droite partant du clocher de l'église Saint-Pierre, à Bar-le-Duc (point A), vers le clocher de l'église Saint-Rémy à Vitel, jusqu'à son intersection (point B) avec la droite joignant le clocher des églises du Châtenois et de Doulaincourt;

Au Sud: ligne droite joignant le point B défini ci-dessus au clocher de l'église de Doulaincourt (point C);

A l'Ouest: ligne brisée joignant les clochers des églises de Doulaincourt (point C), Osne-le-Val (point D) et Robert-Espagne jusqu'à l'intersection de son dernier élément (point E) avec la droite joignant le clocher de l'église Saint-Pierre, à Bar-le-Duc, au clocher lanterne, à Arcis-sur-Aube;

Au Nord: ligne droite joignant le point E défini ci-dessus et le clocher de l'église Saint-Pierre, à Bar-le-Duc (point A initial),

lesdites limites renferment une étendue de 122.571 hectares.

Le permis prendra le nom de « Permis de Neufchâteau ».

Art. 3. — Le permis est accordé pour une durée de quatre années à compter de la publication du présent décret au *Journal officiel* de la République française.

Art. 4. — La comparaison des prévisions de dépenses correspondant aux programmes successivement présentés, des dépenses effectuées et de l'effort financier minimum souscrit de 170 millions de francs se fera après leur réévaluation à la date du présent décret au moyen de la formule.

$$P_o = P_1 \left(0{,}5 \frac{S_o}{S_1} + 0{,}2 \frac{M_o}{M_1} + 0{,}3 \frac{G_o}{G_1} \right)$$

où P_1 représente la valeur à sa date de l'élément à réévaluer, S_1, M_1, G_1 les valeurs à la même date et S_o, M_o, G_o les valeurs à la date du présent décret des index suivants:

S, index total des salaires (France entière) concernant la construction mécanique et électrique publié par le *Bulletin mensuel de l'institut national de statistique et d'études économiques* (*I. N. S. E. E.*);

M, index des prix de gros de l'ensemble des produits métallurgiques publié par le même bulletin;

G, index général des prix de gros (319 articles) également publié par ce bulletin.

La même formule d'indexation servira à évaluer le nouvel effort financier minimum que devra souscrire le titulaire du permis pour avoir droit au renouvellement, conformément aux dispositions de l'article 10 *bis* de la loi du 21 avril 1810 modifiée.

Art. 5. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et par les soins des préfets de la Meuse, de la Haute-Marne et des Vosges et, aux frais du titulaire, affiché dans les préfectures et inséré dans un journal de chacun desdits départements.

Fait à Paris, le 17 mars 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

MAURICE LEMAIRE.

AGRICULTURE

Décret du 20 mars 1956 portant délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment les articles 62, 82 et 84;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 14 décembre 1954 portant rattachement du service vétérinaire au cabinet du ministre,

Décrète:

Art. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. le professeur Vuillaume, chef du service vétérinaire, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à l'agriculture, tous engagements de dépenses jusqu'à un maximum de 10 millions de francs, ainsi que tous arrêtés, actes, décisions ou pièces justificatives, à l'exclusion:

1° Des décrets;

2° Des arrêtés interministériels allouant des indemnités;

3° Des arrêtés, actes ou décisions ayant un caractère réglementaire ou de principe, ou allouant des subventions.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. le professeur Vuillaume, délégation est donnée à M. Mathieu, directeur départemental des services vétérinaires, faisant fonction d'adjoint au chef du service vétérinaire, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à l'agriculture, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes et les titres de perception, à l'exclusion des arrêtés, actes ou décisions.

Art. 3. — Le ministre des affaires économiques et financieres et le secrétaire d'Etat à l'agriculture sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 mars 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

ANDRÉ DULIN.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Administration centrale.

Par arrêté du 19 mars 1956, M. Dautier (Jean), chef de bureau, 4e échelon, à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement, placé dans la position de service détaché, est maintenu dans cette position pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 1955 en vue d'occuper un emploi de chef de service départemental des dommages de guerre, 3e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement.

Par arrêté du 19 mars 1956, M. Hautreux (Jean), chef de service titulaire à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement, placé dans la position de service détaché, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er février 1955, en vue d'occuper un emploi de chef de service du cadre administratif temporaire de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement.

Services extérieurs.

Par arrêté en date du 9 mars 1956, la démission de M. Millet (Henri), rédacteur titulaire, 6e échelon, est acceptée à compter du 7 mars 1956.

Par arrêté en date du 10 mars 1956, Mme Chalmé (Yolande), dame sténodactylographe temporaire des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement, est nommée à l'emploi de dame sténodactylographe des corps de personnels administratifs titulaires des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement et titularisée dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1953.

Par arrêtés en date du 10 mars 1956, MM. Coulon (Carlos) et Hébert (Pierre), aides-commis temporaires des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement, sont nommés à l'emploi d'aide-commis des corps de personnels administratifs titulaires des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement et titularisés dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1953.

Par arrêtés en date du 10 mars 1956, Mlle Avit (Paulette), Mme Calles (Chantal) et Mme Pagenel (Renée), employées de bureau dactylographes temporaires des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement, sont nommées à l'emploi d'employé de bureau dactylographe des corps de personnels administratifs titulaires des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement et titularisées dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1953.

Par arrêtés en date du 10 mars 1956, Mme Flamant (Jeanne), M. Grassart (Charles) et M. Keller (Emile), employés de bureau temporaires des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement, sont nommés à l'emploi d'employé de bureau des corps de personnels administratifs titulaires des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement et titularisés dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1953.

Par arrêtés en date du 13 mars 1956, MM. Lutringer (Jules) et Villemin (Marcel), aides-commis temporaires, sont nommés à l'emploi d'aide-commis des corps de personnels administratifs titulaires et titularisés dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1953.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 19 mars 1955, M. Daniel (André), instituteur de 2e classe du département de la Gironde, est maintenu du 1er octobre 1953, pour cinq ans, à la disposition du maire de la ville de Bordeaux pour exercer ses fonctions d'instituteur aux cours professionnels municipaux de la ville de Bordeaux.

Par arrêté du 19 mars 1956, M. Dauge (Fernand), instituteur de 6e classe du département d'Indre-et-Loire, est mis du 1er octobre 1954 au 30 septembre 1958 à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de Saint-Cloud pour exercer ses fonctions d'élève professeur.

Par arrêté du 19 mars 1956, M. Mathieu (André), instituteur stagiaire du département de Meurthe-et-Moselle, est maintenu du 1er octobre 1954, pour un an, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de Saint-Cloud pour exercer ses fonctions d'élève professeur.

Par arrêté du 19 mars 1956, M. Mouchon (André), instituteur de 5e classe du département de Saône-et-Loire, est maintenu du 1er octobre 1955 au 30 septembre 1955 à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de Saint-Cloud pour exercer ses fonctions d'élève professeur.

Tableau d'avancement de classe, pour l'année 1951, des administrateurs civils.

Par arrêté du 21 février 1956, le tableau d'avancement à la 2e classe des administrateurs civils pour l'année 1951 est fixé ainsi qu'il suit:

1 MM. Boisson (Jean).
2 Gilkes.
3 Lena.
4 Thaler.
5 Andreu.
6 Chazaud.
7 Jaffray
8 Bonnet.
9 Mme Andre.
10 M. Galy.
11 M. Viala.
12 Mme Espelette.
13 M. Seite.
14 Mme Rachou.
15 MM. Bourjac.
16 Berteaux (détaché).
17 Delmas (détaché).
18 Mlle Belin.
19 M. Moreau (détaché).
20 Mlle Lafon (détachée).

PROMOTIONS

Par arrêté du 21 mars 1956, les administrateurs civils dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement à la 2e classe pour l'année 1951, sont nommés:

Administrateurs civils de 2e classe.

(A compter du 1er janvier 1951.)

MM. Boisson (Jean).
Gilkes (Stanley).
Lena (Joseph).
Thaler (Georges).
Andreu (Roger).
Jaffray (Georges).
Mme Andre (Marie-Jeanne).
MM. Galy (Maurice).
Viala (Emile).
Mme Espelette (Françoise).
MM. Berteaux (Maurice) (détaché).
Moreau (Jean) (détaché).
Mlle Lafon (Monique) (détachée).

(A compter du 1er février 1951.)

M. Bourjac (Georges).

(A compter du 1er avril 1951.)

M. Bonnet (André-Louis).
Mme Rachou (Jacqueline).

(A compter du 16 mai 1951.)

Mlle Belin (Yvonne).
M. Seite (Jérôme).

(A compter du 1er juillet 1951.)

M. Delmas (Gustave).

(A compter du 1er octobre 1951.)

M. Chazaud (André).

Tableau d'avancement de classe, pour l'année 1955, des administrateurs civils.

Par arrêté du 21 février 1956:

Sont inscrits au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des administrateurs civils pour l'année 1955:

1 M. Rolland (Guy).
2 M. Chagot.

Sont inscrits au tableau d'avancement à la 1re classe des administrateurs civils pour l'année 1955:

1 MM. Paul.
2 Ferrez.
3 Mme Plin.
4 M. Andreu.
5 Mlle Rumeau.
6 M. Houlet (détaché).
7 MM. Henry.
8 Galy (détaché).
9 Fournier.
10 Boisson (Guy).
11 Pontus (détaché).

PROMOTIONS

Par arrêté du 21 mars 1956:

Les administrateurs civils dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement de classe pour l'année 1955, sont nommés administrateurs civils de classe exceptionnelle:

(A compter du 1er janvier 1955.)
M. Rolland (Guy).

(A compter du 17 novembre 1955.)
M. Chagot (Adolphe).

Les administrateurs civils dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement de classe pour l'année 1955, sont nommés:

Administrateurs civils de 1re classe.

(A compter du 1er janvier 1955.)
MM. Fournier (Pierre).
Boisson (Guy).
Mlle Rumeau (Simone).

(A compter du 3 mai 1955.)
M. Paul (Roger).

(A compter du 22 mai 1955.)
M. Ferrez (Jean).

(A compter du 9 juin 1955.)
M. Andreu (Roger).

(A compter du 2 août 1955.)
M. Houlet (Jacques) (détaché).

(A compter du 1er octobre 1955.)
Mme Plin (Lucienne).

(A compter du 16 octobre 1955.)
M. Pontus (Paul) (détaché).

(A compter du 30 octobre 1955.)
M. Galy (Maurice) (détaché).

(A compter du 5 novembre 1955.)
M. Henry (Maurice).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Mise en position de mission du directeur général des finances de l'Afrique occidentale française.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer n° 340, en date du 23 février 1956, M. Rey (Louis), directeur général des finances de l'Afrique occidentale française, est placé dans la position de mission à Paris pour une durée de trois semaines, à compter du 3 février 1956.

Enseignement et jeunesse.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 février 1956 : page 2060, 2e colonne, 41e ligne, au lieu de: « Mme Kaufmann, née Heckenroth (Denise), 2e échelon, 29 septembre 1954 », lire: « Mme Kaufmann, née Heckenroth (Denise), 2e échelon, 23 septembre 1954 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 février 1956 : page 2061, 1re colonne, 33e ligne, au lieu de: « M. Houdart (Louis-Henri), 25 septembre 1953 », lire: « M. Houdart (Louis-Henri), 3e échelon, 25 septembre 1953 ».

Service de santé.

Par arrêté en date du 6 mars 1956, est acceptée la démission de son emploi affecté par Mme Dupertuis (Henriette), née Mousse, infirmière de 4e classe de la France d'outre-mer.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Taux et assiette de la cotisation due par les employeurs du bâtiment et des travaux publics en application de la loi n° 46-2299 du 21 octobre 1946.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 2 du décret du 1er mars 1949 portant modification des conditions d'attribution des indemnités accordées par la loi du 21 octobre 1946 aux travailleurs du bâtiment et des travaux publics en cas d'intempéries et fixant les modalités de remboursement des indemnités versées par les employeurs au titre de ladite loi;

Vu le décret du 2 avril 1955 relatif à la revalorisation des salaires les plus bas;

Vu l'avis de la caisse nationale de surcompensation du bâtiment et des travaux publics en date du 8 mars 1956,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant de l'abattement à défalquer du total des salaires servant de base au calcul de la cotisation due par les employeurs aux caisses de congés payés en application de la loi du 21 octobre 1946 reste fixé, pour la période du 1er juillet 1955 au 30 juin 1956, à 1.008.000 F, ce chiffre étant reconduit pour la période du 1er juillet 1956 au 30 juin 1957.

Art. 2. — Le taux de la cotisation visée à l'article 1er est fixé à 5 p. 100 du montant des salaires à prendre en compte, déduction faite de l'abattement défini à l'article 1er ci-dessus pour la période du 1er avril 1956 au 30 juin 1957.

Art. 3. — Sous réserve des dispositions de l'article 1er du présent arrêté, les dispositions de l'arrêté du 8 juillet 1955 cessent d'avoir effet le 31 mars 1956.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mars 1956.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,
JEAN MINJOZ.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le conseiller technique,
YVES MALÉCOT.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Rémunération des fonctionnaires et agents des hôpitaux et hospices publics.

Le ministre de l'intérieur, le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 72 du décret du 17 avril 1943 relatif aux hôpitaux et hospices publics;

Vu le décret n° 55-683 du 20 mai 1955 portant statut général du personnel des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics et notamment l'article 106 de ce décret;

Vu l'arrêté du 10 janvier 1949 portant classement indiciaire des emplois du personnel des hôpitaux et hospices publics, modifié par les arrêtés des 2 avril 1949, 24 juin 1950, 26 février 1952, 25 août 1954 et 23 novembre 1955;

Vu les arrêtés des 4 février et 25 novembre 1955 aménageant les traitements et indemnités des fonctionnaires et agents des hôpitaux et hospices, à compter des 1er janvier et 1er octobre 1955;

Vu le décret n° 55-866 du 30 juin 1955 portant remise en ordre des traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat, complété par le décret n° 55-1605 du 7 décembre 1955,

Arrêtent:

Art. 1er. — A compter du 1er janvier 1956, aux indices nets prévus par l'arrêté du 10 janvier 1949 modifié, sont substitués, pour le calcul des rémunérations des fonctionnaires et agents des hôpitaux et hospices publics, des indices bruts conformément au tableau de correspondance annexé au décret n° 55-866 du 30 juin 1955.

Art. 2. — Les émoluments qui, pour les agents titulaires, sont soumis à retenue pour pensions civiles sont calculés en multipliant le 1/100 du traitement afférent à l'indice 100 par l'indice de traitement qui leur est affecté.

Le traitement afférent à l'indice 100 est fixé à 160.000 F à compter du 1er janvier 1956.

Art. 3. — A compter du 1er octobre 1955, les fonctionnaires et agents des hôpitaux et hospices publics occupant un emploi classé à un indice net inférieur à l'indice 110 percevront, sous la double réserve qu'ils soient employés à temps complet et justifient dans leur emploi de six mois de services effectifs et continus, les émoluments nets correspondant à l'indice net 110.

Le présent article ne modifie en rien le régime de rémunération applicable aux agents à temps incomplet, à ceux qui sont âgés de moins de dix-huit ans et à ceux dont les émoluments sont calculés par référence à un indice inférieur à 100 ou représentant une proportion du traitement de l'un quelconque des indices nets inférieurs à 110.

Art. 4. — A compter du 1er janvier 1956, il sera fait référence, pour l'application de l'article 3 ci-dessus, à l'indice brut 115.

Art. 5. — A compter du 1er janvier 1956, les pourcentages prévus à l'article 7 de l'arrêté du 25 novembre 1955, pour le calcul de l'indemnité de résidence, s'appliquent aux émoluments soumis à retenue pour pensions civiles définis à l'article 2 ci-dessus.

Art. 6. — A compter du 1er janvier 1956, l'indemnité de résidence afférente aux indices bruts inférieurs à 300 est majorée d'un complément variant selon les zones territoriales de salaires et les indices, dans la limite des montants ci-après:

ZONES DE SALAIRES	MONTANT DU COMPLÉMENT par point d'indice brut entre l'indice brut 300 et l'indice brut considéré.	MONTANT limite du complément.
	Francs.	Francs.
Sans abattement.....	255	36.000
Comportant un abattement:		
De 3,33 p. 100.....	240	34.000
De 4,67 ou 5,33 p. 100.....	230	32.000
De 6,67 p. 100.....	215	30.000
De 8 ou 8,67 p. 100.....	200	28.000
De 10 p. 100.....	190	26.000
De 11,33 ou 12 p. 100.....	175	24.000

Art. 7. — Le barème prévu à l'article 11 de l'arrêté du 25 novembre 1955 pour le calcul du complément temporaire de rémunération est abrogé et remplacé par le barème ci-après à compter du 1er janvier 1956:

INDICES BRUTS	MONTANT ANNUEL du complément temporaire à compter du 1er janvier 1956.
	Francs.
100	15.000
101 à 110.....	8.000
111 à 119.....	6.500
120 à 124.....	5.000
125 à 130.....	3.500
131 à 139.....	2.000

Art. 8. — Les articles 2, 3 et 8 de l'arrêté du 25 novembre 1955 sont abrogés à compter du 1er janvier 1956.

Art. 9. — Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur et le directeur du budget au secrétariat d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 mars 1956.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur de l'administration départementale et communale,
GEORGES LAHILLONNE.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Attribution de l'indemnité spéciale dégressive aux fonctionnaires et agents des hôpitaux et hospices publics à compter du 1er janvier 1956.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 72 du décret du 17 avril 1943 relatif aux hôpitaux et hospices civils;

Vu le décret n° 55-683 du 20 mai 1955 portant statut général du personnel des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics, et notamment l'article 106 de ce décret;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1955 relatif à l'attribution de l'indemnité spéciale dégressive aux fonctionnaires et agents des hôpitaux et hospices publics à compter du 4 avril 1955;

Vu le décret n° 55-1606 du 7 décembre 1955 modifiant le décret n° 55-498 du 10 mai 1955 relatif à l'indemnité spéciale dégressive instituée en faveur de certaines catégories de personnels de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — A compter du 1er janvier 1956, les taux de l'indemnité spéciale dégressive prévue par l'arrêté du 26 novembre 1955 sont modifiés conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur et le directeur du budget au secrétariat d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mars 1956.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur de l'administration départementale et communale,
GEORGES LAHILLONNE.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

ANNEXE

Nouveaux taux de l'indemnité spéciale dégressive.

INDICES bruts.	TAUX	INDICES bruts.	TAUX	INDICES bruts.	TAUX
	Francs.		Francs.		Francs.
100 à 110 inclus....	62.400	136.....	41.600	163.....	20.000
111.....	61.600	137.....	40.800	164.....	19.200
112.....	60.800	138.....	40.000	165.....	18.400
113.....	60.000	139.....	39.200	166.....	17.600
114.....	59.200	140.....	38.400	167.....	16.800
115.....	58.400	141.....	37.600	168.....	16.000
116.....	57.600	142.....	36.800	169.....	15.200
117.....	56.800	143.....	36.000	170.....	14.400
118.....	56.000	144.....	35.200	171.....	13.600
119.....	55.200	145.....	34.400	172.....	12.800
120.....	54.400	146.....	33.600	173.....	12.000
121.....	53.600	147.....	32.800	174.....	11.200
122.....	52.800	148.....	32.000	175.....	10.400
123.....	52.000	149.....	31.200	176.....	9.600
124.....	51.200	150.....	30.400	177.....	8.800
125.....	50.400	151.....	29.600	178.....	8.000
126.....	49.600	152.....	28.800	179.....	7.200
127.....	48.800	153.....	28.000	180.....	6.400
128.....	48.000	154.....	27.200	181.....	5.600
129.....	47.200	155.....	26.400	182.....	4.800
130.....	46.400	156.....	25.600	183.....	4.000
131.....	45.600	157.....	24.800	184.....	3.200
132.....	44.800	158.....	24.000	185.....	2.400
133.....	44.000	159.....	23.200	186.....	1.600
134.....	43.200	160.....	22.400	187.....	800
135.....	42.400	161.....	21.600	188.....	
		162.....	20.800		

Rémunération des fonctionnaires et agents des établissements départementaux ou interdépartementaux d'hospitalisation, de soins ou de cure.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements et communes et de leurs établissements publics;

Vu le décret n° 55-683 du 20 mai 1955 portant statut général du personnel des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics, et notamment l'article 106 de ce décret;

Vu l'arrêté du 2 février 1949 portant classement indiciaire des emplois du personnel des établissements départementaux ou interdépartementaux d'hospitalisation, de soins ou de cure, modifié par les arrêtés des 4 avril 1949, 21 juin 1950, 26 février 1952, 26 août 1954 et 23 novembre 1955;

Vu les arrêtés des 5 février et 28 novembre 1955 aménageant les traitements et indemnités des fonctionnaires et agents des établissements départementaux ou interdépartementaux d'hospitalisation, de soins ou de cure, à compter des 1er janvier et 1er octobre 1955;

Vu le décret n° 55-866 du 30 juin 1955 portant remise en ordre des traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat, complété par le décret n° 55-1605 du 7 décembre 1955,

Arrêtent:

Art. 1er. — A compter du 1er janvier 1956, aux indices nets maxima prévus par l'arrêté du 2 février 1949 modifié sont substitués, pour le calcul des rémunérations des fonctionnaires et agents des établissements départementaux ou interdépartementaux d'hospitalisation, de soins ou de cure, des indices bruts maxima conformément au tableau de correspondance annexé au décret n° 55-866 du 30 juin 1955.

Art. 2. — Les émoluments maxima qui, pour les agents titulaires, sont soumis à retenue pour pensions civiles sont calculés en multipliant le centième du traitement afférent à l'indice 100 par l'indice de traitement qui leur est affecté.

Le traitement maximum afférent à l'indice 100 est fixé à 160.000 F à compter du 1er janvier 1956.

Art. 3. — A compter du 1er octobre 1955, les fonctionnaires et agents des établissements départementaux ou interdépartementaux d'hospitalisation, de soins ou de cure occupant un emploi classé à un indice net inférieur à l'indice 110 pourront percevoir, sous la double réserve qu'ils soient employés à temps complet et justifient dans leur emploi de six mois de services effectifs et continus, les émoluments nets correspondant à l'indice net 110.

Le présent article ne modifie en rien le régime de rémunération applicable aux agents à temps incomplet, à ceux qui sont âgés de moins de dix-huit ans et à ceux dont les émoluments sont calculés par référence à un indice inférieur à 100 ou représentant une proportion du traitement de l'un quelconque des indices nets inférieurs à 110.

Art. 4. — A compter du 1er janvier 1956, il pourra être fait référence, pour l'application de l'article 3 ci-dessus, à l'indice brut 115.

Art. 5. — A compter du 1er janvier 1956, les pourcentages prévus à l'article 7 de l'arrêté du 28 novembre 1955 pour le calcul de l'indemnité de résidence s'appliquent aux émoluments soumis à retenues pour pensions civiles définis à l'article 2 ci-dessus.

Art. 6. — A compter du 1er janvier 1956, l'indemnité de résidence afférente aux indices bruts inférieurs à 300 peut être majorée d'un complément variant selon les zones territoriales de salaires et les indices, dans la limite des montants maxima ci-après:

ZONES DE SALAIRES	MONTANT DU COMPLÉMENT par point d'indice brut entre l'indice brut 300 et l'indice brut considéré.	MONTANT limite du complément.
	Francs.	Francs.
Sans abattement.....	255	36.900
Comportant un abattement:		
De 3,33 p. 100.....	240	34.000
De 4,67 ou 5,33 p. 100.....	230	32.000
De 6,67 p. 100.....	215	30.000
De 8 ou 8,67 p. 100.....	200	28.000
De 10 p. 100.....	190	26.000
De 11,33 ou 12 p. 100.....	175	24.000

Art. 7. — Le barème prévu à l'article 11 de l'arrêté du 28 novembre 1955 pour le calcul du complément temporaire de rémunération est abrogé et remplacé par le barème ci-après à compter du 1er janvier 1956:

INDICES BRUTS	MONTANT ANNUEL du complément temporaire à compter du 1er janvier 1956.
	Francs.
100	15.000
101 à 110.....	8.000
111 à 119.....	6.500
120 à 124.....	5.000
125 à 130.....	3.500
131 à 139.....	2.000

Art. 8. — Les articles 2, 3 et 8 de l'arrêté du 28 novembre 1955 sont abrogés à compter du 1er janvier 1956.

Art. 9. — Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur et le directeur du budget au secrétariat d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mars 1956.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur de l'administration départementale et communale,
GEORGES LAHILLONNE.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE

Attribution de l'indemnité spéciale dégressive aux fonctionnaires et agents des établissements départementaux ou interdépartementaux d'hospitalisation, de soins ou de cure à compter du 1er janvier 1956.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements et des communes et de leurs établissements publics;

Vu le décret n° 55-683 du 20 mai 1955 portant statut général du personnel des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics, et notamment l'article 106 de ce décret;

Vu l'arrêté du 29 novembre 1955 relatif à l'attribution de l'indemnité spéciale dégressive aux fonctionnaires et agents des établissements départementaux ou interdépartementaux d'hospitalisation, de soins ou de cure à compter du 4 avril 1955;

Vu le décret n° 55-1606 du 7 décembre 1955 modifiant le décret n° 55-198 du 10 mai 1955 relatif à l'indemnité spéciale dégressive instituée en faveur de certaines catégories de personnels de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — A compter du 1er janvier 1956, les taux maxima de l'indemnité spéciale dégressive prévue par l'arrêté du 29 novembre 1955 sont modifiés conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur et le directeur du budget au secrétariat d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mars 1956.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur de l'administration départementale et communale,
GEORGES LAHILLONNE.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

ANNEXE

Nouveaux taux de l'indemnité spéciale dégressive.

INDICES bruts.	TAUX	INDICES bruts.	TAUX	INDICES bruts.	TAUX
	Francs.		Francs.		Francs.
100 à 110 inclus	62.400	136	41.600	163	20.000
111	61.600	137	40.800	164	19.200
112	60.800	138	40.000	165	18.400
113	60.000	139	39.200	166	17.600
114	59.200	140	38.400	167	16.800
115	58.400	141	37.600	168	16.000
116	57.600	142	36.800	169	15.200
117	56.800	143	36.000	170	14.400
118	56.000	144	35.200	171	13.600
119	55.200	145	34.400	172	12.800
120	54.400	146	33.600	173	12.000
121	53.600	147	32.800	174	11.200
122	52.800	148	32.000	175	10.400
123	52.000	149	31.200	176	9.600
124	51.200	150	30.400	177	8.800
125	50.400	151	29.600	178	8.000
126	49.600	152	28.800	179	7.200
127	48.800	153	28.000	180	6.400
128	48.000	154	27.200	181	5.600
129	47.200	155	26.400	182	4.800
130	46.400	156	25.600	183	4.000
131	45.600	157	24.800	184	3.200
132	44.800	158	24.000	185	2.400
133	44.000	159	23.200	186	1.600
134	43.200	160	22.400	187	800
135	42.400	161	21.600	188	
		162	20.800		

SUSPENSION TEMPORAIRE DE FONCTIONS

Ministère de la justice.

Par arrêt du 5 mars 1956, la cour d'appel siégeant disciplinairement, confirmant un jugement du tribunal civil de Mende du 1er décembre 1955, a infligé à Me Valodin, huissier de justice du tribunal civil de Mende à la résidence de Langogne, la peine de trois mois de suspension.

Me Marron, huissier de justice du tribunal civil de Mende à la résidence de Châteauneuf-de-Randon, a été désigné en qualité d'administrateur officiel.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du jeudi 22 mars 1956.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention internationale pour l'unification des méthodes d'analyse et d'appréciation des vins, signée à Paris le 13 octobre 1954. (Nos 178-1018. — M. Edouard Thibault, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote du projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention d'assistance sociale et médicale signée entre les pays membres du Conseil de l'Europe. (N° 561-1152. — M. Jean Cayeux, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi relatif à l'enfance délinquante en Tunisie (adopté définitivement par l'Assemblée nationale le 12 novembre 1955 et pour lequel une nouvelle délibération a été demandée par M. le Président de la République). (N° 1051. — M. Henri Lacaze, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote des propositions de loi: 1° de MM. Viatte et Bouxom tendant à modifier l'article 29 *l* du code du travail concernant le statut des voyageurs, représentants et placiers du commerce et de l'industrie; 2° de M. de Léotard et plusieurs de ses collègues tendant à mieux préciser la représentation commerciale régie par la loi du 18 juillet 1937; 3° de M. Alphonse Denis et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les articles 29 *k*, 29 *l* et 29 *o* du livre Ier du code du travail concernant le statut professionnel des voyageurs, représentants et placiers du commerce et de l'industrie; 4° de M. Jean-Michel Flandin portant modification du statut professionnel de la représentation commerciale. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (Nos 816-998. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote de la proposition de loi de M. Jean-Paul David tendant à exclure du calcul des ressources pour l'attribution de l'allocation aux vieux travailleurs salariés les pensions servies aux veuves de guerre. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (Nos 819-999. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi complétant l'article 103 du titre Ier du livre quatrième du code du travail. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (Nos 54-1001. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Examen d'une demande de troisième délai supplémentaire pour la distribution du rapport du 2e bureau sur les opérations électorales du territoire du Cameroun (collège des citoyens de statut personnel, 2e circonscription).

8. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi instituant un fonds national de la vieillesse. (Nos 1010-1205-1258. — M. Meck, rapporteur.)

9. — Suite de la discussion du projet de loi (n° 895) autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer. (Nos 1212-1271. — M. Alduy, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi (n° 895) autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer. (Nos 1212-1271. — M. Alduy, rapporteur.)

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 22 mars 1956.

N° 643 (rectifié). — Proposition de résolution de M. Robert Besson tendant à décider la revision de l'article 8 de la Constitution pour modifier les dispositions de la procédure actuellement en vigueur concernant l'invalidation des députés dont l'élection est contestée (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 811. — Rapport fait au cours de la 2e législature, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi relative aux pensions de vieillesse liquidées d'après les dispositions de l'un des régimes locaux applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle antérieurement au 1er juillet 1946 (renvoyé à la commission du travail).

N° 815. — Rapport fait au cours de la 2e législature, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 2, livre IV, du code du travail, pour simplifier la procédure administrative en vue de la mise à jour sous l'angle professionnel des décrets d'institution des conseils de prud'hommes (renvoyé à la commission du travail).

N° 817. — Rapport fait au cours de la 2e législature, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi tendant à donner compétence aux conseils de prud'hommes pour connaître des différends qui peuvent s'élever à l'occasion du contrat de travail entre les gens de maison et leurs employeurs (renvoyé à la commission du travail).

N° 818. — Rapport fait au cours de la 2e législature, au nom de la commission du travail, sur les propositions de loi tendant à la normalisation du travail à domicile et à la protection des droits des travailleurs (renvoyé à la commission du travail).

N° 868 (1). — Rapport repris au cours de la 2e législature, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur le projet de loi relatif à l'application à Saint-Pierre et Miquelon des modifications apportées au code pénal (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 893. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont tendant à modifier la loi du 31 mai 1933 et à assurer aux anciens combattants de 1914-1918, pour le complément des retraites mutualistes; les mêmes prestations de l'Etat qu'aux anciens combattants de 1939-1945 (renvoyée à la commission des pensions).

N° 912 (1). — Proposition de loi de Mme Francine Lefebvre tendant à accorder aux personnels du service actif de la désinfection de la ville de Paris, le bénéfice de la loi du 17 mars 1950 (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 919 (1). — Proposition de loi de Mme Francine Lefebvre tendant à accorder aux sapeurs-pompiers de Paris des guerres 1914-1918 et 1939-1945 la carte du combattant (renvoyée à la commission des pensions).

N° 949. — Proposition de résolution de M. André Mutter tendant à inviter le Gouvernement à rendre un solennel hommage à tous les combattants de la Résistance et de la Libération (renvoyée à la commission des pensions).

N° 957. — Proposition de résolution de M. Charpentier tendant à inviter le Gouvernement à étendre au régime des assurances sociales agricoles les dispositions du décret du 20 mai 1955 (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 958 (1). — Proposition de résolution de M. Quinson tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux sinistrés des départements de la Seine et de Seine-et-Oise, victimes des gelées de février 1956 (renvoyée à la commission des finances).

N° 959. — Proposition de résolution de M. Quinson tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret du 21 mai 1953 relatif aux mesures de reclassement des personnels de la police municipale (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 963. — Proposition de résolution de M. Midol tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures indispensables afin de revaloriser les salaires, traitements et retraites du personnel de la Société nationale des chemins de fer français (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 966. — Proposition de loi de M. Raymond Boisdé tendant à accorder d'office un sursis de payement des impôts directs et indirects à certains créanciers de l'Etat, des départements et des communes (renvoyée à la commission des finances).

N° 969. — Proposition de loi de M. Boscary-Monsservin tendant à modifier l'article 43 de la loi du 10 juillet 1952, modifié par la loi du 5 janvier 1955 sur l'allocation de vieillesse agricole (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 975. — Rapport fait au cours de la 2e législature, au nom de la commission de la marine marchande, sur la proposition de loi relative au droit à pension des agents du service général à bord avant le 1er janvier 1930 (renvoyé à la commission de la marine marchande).

N° 976. — Rapport fait au cours de la 2e législature, au nom de la commission de la marine marchande, sur la proposition de loi relative au régime des pensions de retraite des marins français de commerce, de pêche ou de plaisance et des agents du service général à bord des navires (renvoyé à la commission de la marine marchande).

N° 985. — Rapport fait au cours de la 2e législature, au nom de la commission de la marine marchande, sur la proposition de résolution relative au prélèvement opéré en faveur de l'action sanitaire et sociale des petits pêcheurs (renvoyé à la commission de la marine marchande).

N° 987. — Rapport fait au cours de la 2e législature, au nom de la commission de la marine marchande, sur les propositions de loi relatives à la revision et à la résiliation exceptionnelles de certains contrats passés par les collectivités locales (renvoyé à la commission de la marine marchande).

N° 989. — Rapport supplémentaire fait au cours de la 2e législature, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi tendant à intégrer les « anciens rédacteurs auxiliaires » des administrations centrales dans le cadre des administrateurs civils (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 1010. — Proposition de loi de M. André Beauguitte tendant à régler tous les dossiers de dommages de guerre mobiliers au cours du premier semestre de l'année 1956 ou, au plus tard, avant la fin de l'année en cours (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 1011. — Proposition de loi de M. André Beauguitte tendant à appliquer certaines modalités à la relève des cadres stationnés en A. F. N (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 1012. — Proposition de loi de M. Vigier tendant à relever de la forclusion certains locataires commerçants (renvoyée à la commission de la justice).

N° 1020. — Proposition de loi de M. Dorey tendant à permettre à certaines catégories de personnels militaires de percevoir, pour la période antérieure au 1er juin 1949 pendant laquelle ils ont été en service en Indochine, l'indemnité familiale d'attente et le complément de ladite indemnité, attribuée aux fonctionnaires des cadres généraux des colonies en service en Indochine (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 1110. — Proposition de loi de M. Henri Martel tendant à augmenter de 15 p. 100 les retraites et prestations servies par la caisse autonome nationale des retraites de la sécurité sociale minière (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 1131. — Proposition de loi de M. July tendant à ériger l'ensemble de la zone saharienne, centrale et désertique, en un groupe de trois départements français à statut spécial, distinct des territoires limitrophes (Algérie, Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française) et nommé « Afrique saharienne française » (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 1169. — Proposition de loi de M. Lalle relative à la fixation du prix du blé pour la campagne 1956-1957 (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 1170. — Proposition de résolution de M. Lalle tendant à inviter le Gouvernement à appliquer le 5e alinéa de l'article 10 du décret du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation du marché des céréales et de l'office national interprofessionnel des céréales (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 1191. — Rapport de M. Kœnig, au nom de la commission de la défense nationale, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale dans sa 2e législature, tendant à valider les services accomplis par les Français dans les armées alliées au cours de la guerre 1939-1945 ainsi que ceux qu'ils ont dû accomplir, sous l'empire de la contrainte, dans l'armée allemande.

N° 1192. — Rapport de M. André-François Mercier, au nom de la commission de la défense nationale, sur la proposition de loi, modifiée par le Conseil de la République, modifiant l'alinéa 11 de l'article 49 de la loi du 31 mars 1923 relative au recrutement de l'armée.

N° 1199. — Rapport de M. Noël Barrot, au nom de la commission de la famille, sur la proposition de loi, modifiée par le Conseil de la République, modifiant l'article 569 du code de la santé publique (conditions de l'exercice de la pharmacie d'officine).

N° 1210. — Rapport de M. Mérigonde, au nom de la commission de l'intérieur, sur le rapport, fait au cours de la 2e législature, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à consentir des bonifications d'intérêts aux collectivités locales ayant contracté des emprunts pour le financement de leur équipement.

N° 1226. — Rapport de M. Tourné, au nom de la commission des pensions, sur le projet de loi, modifié par le Conseil de la République, relatif au transfert à titre gratuit et à la restitution aux familles des corps de certaines victimes civiles de la guerre décédées en Indochine et ayant obtenu la mention à titre civil « Mort pour la France ».

N° 1251. — Rapport de M. Besset, au nom de la commission du travail, sur le rapport, fait au cours de la 2e législature, sur la proposition de loi tendant à établir le montant du salaire devant servir de base au calcul des cotisations de sécurité sociale pour les employés des hôtels, cafés, restaurants.

N° 1263. — Rapport de M. Meck au nom de la commission du travail, sur le rapport supplémentaire fait au cours de la deuxième législature sur la proposition de loi relative à l'application de l'article 53 de la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles.

N° 1264. — Rapport de M. Meck au nom de la commission du travail, sur le rapport fait au cours de la deuxième législature, sur la proposition de loi relative à la prévention et à la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles.

N° 1280. — Proposition de loi de M. Hernu tendant à modifier la loi du 26 septembre 1951 instituant des bonifications d'ancienneté pour les personnes ayant pris une part active et continue à la résistance et prévoyant des dérogations temporaires aux règles de recrutement et d'avancement dans les emplois publics (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 1310 (1). — Résolution transmise par M. le président du Conseil de la République demandant à l'Assemblée nationale une prolongation de deux mois du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen, en première lecture, de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le décret du 25 août 1937 instituant, pour les petites créances commerciales, une procédure de recouvrement simplifiée (renvoyée à la commission de la justice).

N° 1311 (1). — Résolution transmise par M. le président du Conseil de la République demandant à l'Assemblée nationale une prolongation de deux mois du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen en première lecture du projet de loi, adopté par l'Assemblee nationale, relatif à l'amnistie pour certaines infractions commises en Tunisie (renvoyée à la commission de la justice).

N° 1319. — Proposition de loi de M. Lalle tendant à fixer le point de départ de la première revision cadastrale des evaluations des propriétés non bâties (renvoyée à la commission des finances).

N° 1350. — Rapport de Mme Francine Lefebvre, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi modifiée par le Conseil de la République tendant à rendre obligatoire en premier ressort la compétence des conseils de prud'hommes pour connaître les différends intéressant les employés du commerce et de l'industrie.

N° 1351 (1). — Rapport de M. Gabriel Paul, au nom de la commission de la marine marchande, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à venir immédiatement en aide aux familles des marins de Dieppe et de Boulogne péris en mer à bord du chalutier *Vert-Prairial*.

(1) Tirage restreint.

Proclamation d'un député.

Dans sa première séance du mercredi 21 mars 1956, l'Assemblée nationale a proclamé élu M. Souquès (Indre-et-Loire).

Validation de pouvoirs.

Dans sa première séance du 21 mars 1956, l'Assemblée nationale a validé les pouvoirs de MM. Lisette (Gabriel) (Tchad), Arabi El Goni (Tchad), Souquès (Indre-et-Loire).

Nominations de membres de commissions.

Dans sa première séance du mercredi 21 mars 1956, l'Assemblée nationale a nommé :

1° M. Henneguelle, membre de la commission de la défense nationale, en remplacement de M. Piette;

2° M. Juvenal, membre de la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, en remplacement de M. Depreux.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 21 mars 1956.

Présents. — MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Arnal (Frank), Bartoloni, Billat, Clostermann, Crouzier (Jean), Ducos, Dumortier, Gaillemin, Girardot, Kœnig, Le Pen, Manceau (Robert) (Sarthe), Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Montalat, Monteil (André), Montel (Pierre) (Rhône), Paul (Gabriel), de Pierrebourg, Plantevin, Pranchère, Puy, Scheider, Triboulet.

Excusé. — M. Gaillard.

Suppléants. — M. Plaisance (de M. Diat), M. Eudier (de M. Pierre Ferrand), M. Castéra (de M. Malleret-Joinville), M. Marin (de Mme Prin), M. Gautier (de M. Pierre Villon).

Commission des finances.

1re séance du mercredi 21 mars 1956.

Présents. — MM. Charles (Pierre), Colin (André), Courant, Darou, David (Marcel), Dorey, Faggianelli, François-Bénard, Frédéric-Dupont, Gaumont, Gozard (Gilles), Guyon (Jean-Raymond), Icher, Jean-Moreau, Leenhardt (Francis), Louvel, Panier, Pelat, Privat, Reynaud (Paul), de Tinguy, Tourtaud.

Suppléant. — M. Pascal Arrighi.

2e séance du mercredi 21 mars 1956.

Présents. — MM. Courant, David (Marcel), Dorey, Faggianelli, François-Bénard, Gabelle, Gozard (Gilles), Icher, Jean-Moreau, Leenhardt (Francis), Marcellin, Meunier (Pierre), Privat, Reynaud (Paul), Tourtaud, Vallin.

Suppléants. — MM. Charpentier, Chatelain, Hénault, Paumier, Reynes (Alfred).

3e séance du mercredi 21 mars 1956.

Présents. — MM. Dagain, Darou, David (Marcel), Dorey, Gabelle, Gozard (Gilles), Icher, Jean-Moreau, Leenhardt (Francis), Meunier (Pierre), Panier, Privat.

Suppléants. — MM. Paumier, Reynes (Alfred).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 21 mars 1956.

Présents. — MM. Berthommier, Bourbon, Crouan, Dejean, Dreyfus-Schmidt, Gautier (André), Halbout, Isorni, Juvénal, Lazaze (Henri), Lefranc (Jean) (Pas-de-Calais), Marin (Fernand), Maton, Mbida, Mignot, Moro-Giafferri (de), Nicolas (Maurice) (Seine), Ninine, Peron (Yves), Plaisance, Rolland, Sahiard du Rivault, Seitlinger, Vigier.

Excusés. — MM. Cupfer, Emile Hugues, Mme Rabaté.

Suppléants. — M. Fourvel (de M. Cherrier), M. Pranchère (de M. Alphonse Denis), M. Prisset (de M. Douala), M. Plantevin (de M. Fourcade), M. Sauer (de M. Michel), M. Angibault (de M. Wasmer).

Assistait en outre à la séance. — M. de Sesmaisons, rapporteur de la commission de l'agriculture.

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 21 mars 1956.

Présents. — MM. Bettencourt, Binot, Bonnet (Christian) (Morbihan), Bouret, Cermolacce, Crouan, Defrance, Denvers, Febvay, Gautier-Chaumet, Gravoille, Hamon (Marcel), Henneguelle, Léger, Liquard, Mao (Hervé), Michaud (Louis), Mora, Nerzic, Parmentier, Paul (Gabriel), Rousseau, Scheider.

Excusés. — MM. Jean Guitton, André Morice.

Suppléants. — Mme Reyraut (de M. Pagès), M. Eudier (de M. Cance), M. Lambert (de M. Merle), M. Besset (de M. Defrance), M. Hudry (de M. Bissol), M. Cordillot (de M. Marc Dupuy).

Commission de la production industrielle et de l'énergie.

Séance du mercredi 21 mars 1956.

Présents. — MM. Alloin, Bailliencourt (de), Bichet (Robert), Brocas, Catoire, Cochet, Coutant (Robert), Delabre, Goudoux, Guichard, Hersant, Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Mancey (André), Maurice-Bokanowski, Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Mudry, Pelissou, Petit (Guy), Piette, Pinvidic, Ramel, Roquefort, Roucaute (Gabriel) (Gard), Sauvage, Thibault (Edouard) (Gard).

Commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement.

Séance du mercredi 21 mars 1956.

Présents. — MM. Coulnaud, Crouzier (Jean), Denvers, Desouches, Duchoud, Eudier, Fourvel, Halbout, Hovnanian, Juliard (Georges), Lareppe, Léger, Lenormand (André) (Calvados), Le Strat, Marrane, Midol, Nicolas (Lucien) (Vosges), Parmentier, Pierrebourg (de), Plaisance, Schaff.

Excusés. — MM. Jean Guitton, Marrane, Nisse, Pleven.

Suppléants. — MM. Gautier (de M. Louis Dupont), Gabriel Paul (de M. Etienne Fajon), Pranchère (de M. Prot).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 21 mars 1956.

Présents. — MM. Apithy, Barry Diawadou, Benoist (Charles), Buron, Cordillot, Cucci, Hamon (Marcel), Hénault, Llante, Maibrant, Mbida, Mudry, Nimine, Sidi-el-Mokhtar.

Excusé. — M. Tsiranana.

Suppléants. — MM. Dopo-Souvanaa (de M. Antier), Thiriet (de M. Fourcade), Antoine Guitton (de M. Raingeard).

Convocation de commission.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le jeudi 22 mars 1956, à onze heures trente (local de la commission n° 264) :

Rapport de M. Robert Coutant sur le projet de loi (n° 539) relatif aux trois semaines de congés payés.

Réunions du jeudi 22 mars 1956.

4e bureau. — Rapport de M. Gosset sur les opérations électorales de la Gironde (1re circonscription), à onze heures. — Local n° 208.

Commission des affaires économiques, à dix heures. — Local n° 233.

Commission des affaires étrangères, à dix heures trente. — Local du 6e bureau.

Commission de l'éducation nationale, à neuf heures trente. — Local n° 262.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à onze heures. — Local n° 250.

Commission de l'intérieur, à dix heures. — Local n° 207.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à dix heures. — Local n° 211.

Commission des pensions, à dix heures trente. — Local n° 266.

Commission de la presse, à dix heures. — Local n° 230.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à onze heures trente. — Local n° 264.

Sous-commission de l'aviation civile et commerciale, à quatorze heures. — Local n° 211.

Sous-commission d'enquête sur le régime fiscal, à dix heures. — Local de la commission des finances.

Sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte, à dix-sept heures. — Local de la commission des finances.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du jeudi 22 mars 1956.

A dix heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête formulée par la commission de la France d'outre-mer en vue de s'informer sur la situation économique et sociale (notamment sur les conditions d'utilisation de la main-d'œuvre) en Côte française des Somalis et sur l'équipement du port de Djibouti.

2. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement. (Nos 331, année 1955, et 309, session de 1955-1956. — M. Rochereau, rapporteur de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales; et n° 316, session de 1955-1956, avis de la commission de la production industrielle. — MM. Coudé du Foresto, Henri Cornat, Bonnet, Bousch, Armengaud, Descours-Desacres, Laurent-Thouverey, Piales et de Villoutreys, rapporteurs; et n° 329, session de 1955-1956, avis de la commission de coordination permanente de la recherche scientifique et du progrès technique. — M. Longchambon, rapporteur; et n° 310, session de 1955-1956, avis de la commission de l'agriculture. — M. Restat, rapporteur; et n° 313, session de 1955-1956, avis de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. — M. Edgard Pisani, rapporteur; et n° 319, session de 1955-1956, avis de la commission de la France d'outre-mer. — M. Durand-Réville, rapporteur; et n° 312, session de 1955-1956, avis de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme. — M. Julien Brunhes, rapporteur; et n° 350, session de 1955-1956, avis de la commission de la presse, de la radio et du cinéma. — M. Vincent Delpuech, rapporteur; et n° 384, session de 1955-1956, avis de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs. — M. Chapalain, rapporteur; et n° 335, session de 1955-1956, avis de la commission de la famille, de la population et de la santé publique. — M. Plait, rapporteur; et n° 353, session de 1955-1956, avis de la commission des finances. — MM. Armengaud et Coudé du Foresto, rapporteurs; et n° 347, session de 1955-1956, avis de la commission de la marine et des pêches. — M. Lachèvre, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Georges Pernot, Borgeaud, Michel Debré, Peschaud, Alain Poher, Rogier, Alex Roubert et Zéle tendant à demander à l'Assemblée nationale d'ouvrir d'urgence la deuxième phase de la procédure de revision constitutionnelle qui a fait l'objet de la résolution votée à la majorité absolue par les deux Assemblées, les 24 mai et 19 juillet 1955. (Nos 288 et 378, session de 1955-1956. — M. Marcilhacy, rapporteur de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.)

4. — Suite de la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi, adoptée avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à modifier l'article 331 du code civil en ce qui concerne la légitimation des enfants adultérins (Nos 449, 627, 658, année 1954; 151 et 296, session de 1955-1956. — M. Jozeau-Marigné, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant les articles 815, 832 et 866 du code civil. (Nos 189 et 371, session de 1955-1956. — M. Jozeau-Marigné, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à certaines dispositions concernant l'élection des membres de l'Assemblée nationale. (Nos 163 et 368, session de 1955-1956. — M. Monichon, rapporteur de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.)

Documents mis en distribution le jeudi 22 mars 1956.

N° 355. — Proposition de loi de MM. Marignan et Vincent Delpuech tendant à définir et réglementer la profession d'expert agricole et foncier.

N° 356. — Proposition de résolution de M. Brégégère tendant à inviter le Gouvernement à apporter une aide efficace aux exploitations familiales agricoles du Sud-Ouest en étendant aux semences d'orge la prime accordée aux blés de printemps pour assurer les réensemencements dans les régions ravagées par le froid.

N° 357. — Proposition de résolution de M. Chazette tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures permettant aux exploitants agricoles et aux collectivités locales de la Creuse, ravagée par le froid, de faire face à leurs besoins.

N° 361. — Proposition de loi de M. de Rocca Serra tendant à proroger le mandat des députés élus dans les départements d'Algérie en 1951.

N° 367. — Rapport de M. Waldeck L'Huillier sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux.

N° 372. — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits des pensionnés et rentiers de vieillesse aux prestations en nature de l'assurance-maladie.

Vérification de pouvoirs.

Dans sa séance du mercredi 21 mars 1956, le Conseil de la République a vérifié les pouvoirs de M. Henri Lespagnol, sénateur du Nord.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 21 mars 1956.

Présents. — MM. Augarde, Brizard, Carcassonne, Chazette, Léo Hamon, Lelant, Marius Moutet, Ernest Pezet, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, M. Michel Yver.

Excusé. — M. Marcel Plaisant.

Suppléants. — Mme Marcelle Devaud, M. Pauzet.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mercredi 21 mars 1956.

Présents. — MM. Carcassonne, Robert Chevalier, Delalande, Kalb, de La Gontrie, Marcilhacy, Marcel Molle, Motais de Narbonne, Namy, Péridier, Georges Pernot, Rabouin, Reynouard, Schwartz.

Excusés. — MM. Gaston Charlet, Louis Gros, Jozeau-Marigné.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 21 mars 1956.

Présents. — MM. Beaujannot, Chamaulté, Dassaud, Mmes Marcelle Delabie, Marcelle Devaud, MM. Driot, Gondjout, Hassan Gouled, Xotouo, Menu, Montpied, François Ruin, Seguin, Tharradin.

Excusés. — MM. Abel-Durand, Boudinot, Marcel Boulangé, Gravier, Méric, Minvielle.

Convocations de commissions.

La commission de la défense nationale se réunira le jeudi 22 mars 1956, à dix heures trente (local n° 221):

Exposé de M. Augarde sur la situation en Algérie.

Echange de vues sur l'envoi d'une délégation en Afrique noire.

La commission de la marine et des pêches se réunira le jeudi 22 mars 1956, à quinze heures quarante-cinq (local n° 215):

Discussion du rapport de M. Symphor sur le projet de loi (n° 201, session 1955-1956), adopté avec modifications dans sa deuxième lecture, portant modification de la loi du 23 février 1941 concernant la perception de taxes locales de péages dans les ports maritimes de commerce.

Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le vendredi 23 mars 1956, à neuf heures quarante-cinq (local n° 213):

I. — Examen en deuxième ou troisième lecture de textes votés par l'Assemblée nationale. — Désignation de rapporteurs.

II. — Questions diverses.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, le jeudi 22 mars 1956, à neuf heures quarante-cinq (local n° 202):

IV. — Désignation de rapporteurs pour:

a) Le projet de loi (n° 374, session 1955-1956) déclarant applicable aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion la législation métropolitaine en matière pénale et de procédure pénale intervenue entre la date de la promulgation de la loi du 19 mars 1946 et l'entrée en vigueur de la Constitution du 27 octobre 1946;

b) Le projet de loi (n° 375, session 1955-1956) abrogeant l'article 4 de la loi du 5 juin 1875 sur le régime des prisons;

c) La proposition de loi (n° 380, session 1955-1956) de M. de Menditte tendant à interdire la divulgation de nouvelles et de documents intéressant le déroulement des opérations militaires en Algérie.

Convocation de sous-commission.

La sous-commission chargée d'émettre un avis sur les taxes parafiscales et de péréquation se réunira le jeudi 22 mars 1956, à quinze heures trente (local de la commission des finances):

Examen pour avis du projet de décret portant dévolution des bonis de liquidation de certaines caisses de péréquation.

Réunions de commissions du jeudi 22 mars 1956.

Commission de la défense nationale, à dix heures trente. — Local n° 221.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à onze heures. — Local n° 207.

Commission des finances, à neuf heures quarante-cinq. — Local de la commission.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 202.

Commission de la marine et des pêches, à quinze heures quarante-cinq. — Local n° 215.

Sous-commission « taxes parafiscales », à quinze heures trente. — Local de la commission des finances

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 22 mars 1956.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion des conclusions de la commission d'instruction sur la demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée de l'Union française. (N°s 102 et 172, session 1955-1956. — M. Ribera, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion de la proposition de MM. Jean Guiter, de Gouyon, Max André, Jean-Bertrand Audu, Alfred Jacobson, Laurent-Eynac, Gabriel Schleiter et Schneider tendant à demander au Gouvernement quelles mesures il compte prendre d'urgence pour faire cesser le trafic d'armes qui, aux frontières de la Libye, du Soudan et de nos territoires africains, présente les plus grands dangers pour le maintien de la sécurité dans ces territoires. (N°s 140 et 181, session 1955-1956. — M. Jean Guiter, rapporteur; et n° 185, session 1955-1956. — Avis de la commission des relations extérieures. — M. Pierre-Louis Berthaud, rapporteur.)

3. — Discussion d'urgence de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, habilitant les pharmaciens principaux diplômés de l'école de médecine et de pharmacie de Dakar à exercer la pharmacie en Afrique équatoriale française, en Afrique occidentale française, au Togo et au Cameroun. (N°s 188, session 1955-1956. — M. N..., rapporteur.)

4. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, concernant certaines mesures d'extension du repos dominical dans les territoires d'outre-mer. (N°s 17 et 146, année 1954, et 158, session 1955-1956. — M. Bégarra, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de MM. Marcel Léger, Georges Rond, Theetten tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour favoriser entre collectivités de la métropole et collectivités d'outre-mer la pratique dite des « jumelages ». (N°s 73 et 163, session 1955-1956. — M. Chastenet, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, et étendant au territoire des Etablissements français de l'Océanie les dispositions de la loi du 12 août 1902, qui modifient l'article 9 de la loi du 25 ventôse an XI et abrogent les articles 2, 3 et 4 de la loi du 21 juin 1843 sur la forme des actes notariés. (N°s 173, année 1955, et 153, session 1955-1956. — M. Antonini, rapporteur.)

7. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant démonétisation de jetons métalliques de un et deux francs émis au Cameroun antérieurement à 1949. (N°s 147 et 182, session 1955-1956. — M. Marcel Léger, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de MM. Bernier, Duval, Mme Emilienne Moreau, M. Roger Lévy et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés invitant le Gouvernement à faire financer en totalité par le budget de l'Etat les opérations du F. I. D. E. S., section des départements d'outre-mer, ayant pour objet l'équipement social et le secteur de la production. (N°s 118 et 161, session 1955-1956. — M. Bernier, rapporteur; et n° 185, session 1955-1956. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Duval, rapporteur.)

9. — Discussion de la proposition de MM. Alfred Jacobson, Boisdon, Iba Zizen, Le Brun Kéris, Mme Lefaucheux et M. Schmitt tendant à inviter le Gouvernement à porter de 90 p. 100 à 100 p. 100 la subvention métropolitaine aux sections outre-mer du fonds d'investissement pour le développement économique et social (F. I. D. E. S.) pour les exercices 1956 et 1957. (N°s 139 et 168, session 1955-1956. — M. Bernier, rapporteur. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Alfred Jacobson, rapporteur.)

10. — Discussion de la proposition de MM. Borrey et Saïdou Djermakoye tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à l'amélioration de la navigabilité du bief Ansongo-Malanville sur le Niger, à l'aménagement des relations routières et ferroviaires avec la côte dahoméenne et à la construction d'un port en eau profonde sur la côte du Bénin, dans le but de favoriser le développement économique des territoires du Niger, du Soudan, du Dahomey et du Togo. (N°s 309, année 1953, et 183, session 1955-1956. — M. Deroux, rapporteur. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Jean-Bertrand Audu, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — M. N..., rapporteur.)

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 22 mars 1956.

N° 177 (1). — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (A. N. n° 920) de M. Apithy, député, tendant à fixer les conditions de gestion des intérêts locaux et des intérêts communs des territoires d'Afrique occidentale française et d'Arique équatoriale français (renvoyée à la commission de politique générale).

N° 182 (2). — Rapport par M. Marcel Léger, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 147, session 1955-1956), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant démonétisation de jetons métalliques de un et deux francs émis au Cameroun antérieurement à 1949.

N° 184. — Avis par M. Duval, au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications, sur la proposition (n° 118, session 1955-1956) de MM. Bernier, Duval, Mme Emilienne Moreau, M. Roger Lévy et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, invitant le Gouvernement à faire financer en totalité par le budget de l'Etat les opérations du F. I. D. E. S., section des départements d'outre-mer, ayant pour objet l'équipement social et le secteur de la production.

N° 188. — Demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, habilitant les pharmaciens principaux diplômés de l'école de médecine et de pharmacie de Dakar à exercer la pharmacie en Afrique équatoriale française, en Afrique occidentale française, au Togo et au Cameroun (renvoyée à la commission des affaires sociales).

NOTA. — (1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le mardi 20 mars 1956.

(2) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le mercredi 21 mars 1956.

Affaires financières.

Séance du mercredi 21 mars 1956.

Présents: MM. Antonini, Avinin, Cazelles, Chiarasini, Cornet, Delmas, Léger, Schleiter, *Suppléants:* M. Antonini de M. Bême, M. Avinin de M. Guyard, M. Cazelles de M. Reverbori, M. Chiarasini de M. Theetten, M. Cornet de M. Gay, M. Schleiter de M. Hamroun.

Affaires sociales.

Séance du mercredi 21 mars 1956.

Présents: MM. Bégarra, Burkhardt, Deroux, Dubois, Mlle Le Ber, M. Léon, Mme Malroux, MM. N'Diaye Guirandou, Périer, Sicé, Sylla, Theetten. *Suppléants:* M. Bégarra de M. Bernier, M. Burkhardt de M. Michalet, M. Deroux de M. Sarr, M. Lachenal de M. Boiteau, Mlle Le Ber de M. La Gravière, M. Léon de M. Coulibaly, Mme Malroux de M. Thomas, M. Perier de M. Marceau Dupuy, M. le général Sicé de Mme Eboué-Tell.

Comptabilité.

Séance du mercredi 21 mars 1956.

Présents: MM. Antonini, Bour (Alfred), Cazelles, Chiarasini, Déde, Georget, Léger, Marquet, Rogier. *Suppléants:* M. Cazelles de M. Reverbori.

Législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 21 mars 1956.

Présents: MM. Antonini, Bour (Alfred), Duval, Habib-Deloncle, Pialoux, Sarraut (Omer). *Suppléants:* M. Rogier de M. Begat, M. Charles-Cros de M. Belabed, M. Alfred Bour de M. Boisdon, M. Pialoux de M. de Bruchard, M. Soppo Priso de M. Chekkal Daho, M. Habib-Deloncle de M. Dorange, M. Odru de Mlle Lafon, M. Omer Sarraut de M. Ribéra, M. Duval de M. Ya Doumbia

Plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 21 mars 1956.

Présents: MM. Castex, Charlier, Dède, Deroux, Fleury, Iba Zizen, Jacobson, Jacquier, Lhuillier, Marquet. *Suppléants:* M. Antonini de M. Ramus, M. Cazelles de M. Juniilon, M. Charlier de M. Bangoura, M. Dède de M. Rogué, M. Deroux de M. Guillabert, M. Fleury de M. Dusseaulx, M. Marquet de M. Roy.

Excusés: MM. Bernier, Duval.

Politique générale.

Séance du mercredi 21 mars 1956.

Présents: MM. André (Max), Bougenot, Charles-Cros, Chiarasini, Delmas, Laurin, Legentilhomme, N'Diaye Guirandou, Perier, Pialoux, Rencurel, Roulleaux-Dugage. *Suppléants:* M. Jean-Bertrand Audu de M. Oudard, M. André (Max) de Mme Lefaucheux, M. Bougenot de M. Fadda, M. Charles-Cros de M. Rosenfeld, M. N'Diaye Guirandou de M. Ya Doumbia, M. Pialoux de M. Michelet.

Excusé: M. Hazoumé.

Relations extérieures.

Séance du mercredi 21 mars 1956.

Présents: MM. Berthaud (Pierre-Louis), Bidet (André), Coquart, Dardelle, Habib-Deloncle, Héline, Iba Zizen, Legentilhomme, Lévy (Roger), Oudard, Sarraut (Omer), Schneider, Vignes. *Suppléants:* M. Bougenot de M. Baudouin, M. Perier de M. Benamor, M. Jean-Bertrand Audu de M. Benon, M. Dardelle de M. Céran-Jérusalemy, M. Charles-Cros de M. Gorse, M. Laurin de M. Guy, M. Vignes de Mme Lefaucheux, M. Schleiter de M. Georges Riond, M. Roger Lévy de M. Rosenfeld.

Excusé: M. l'amiral Moullec.

Convocation de commission.

La commission des affaires sociales se réunira le jeudi 22 mars 1956, à quatorze heures (local n° 23), à Versailles:

I. — Examen du projet de rapport de M. Bernier sur la demande d'avis (n° 175, session 1955-1956) sur la proposition de loi (A. N. n° 467 rectifié) tendant à modifier le régime des assurances sociales applicable dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion.

II. — Questions diverses.

Convocation de bureau.

Le 4e bureau se réunira le jeudi 22 mars 1956, à quinze heures (local n° 120), à Versailles:

Examen du dossier d'élection de M. Sall Ibrahima, élu représentant du Soudan, en remplacement de M. Keita dit Modibo.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la Grande-Bretagne et des pays « sterling » participants à l'O. E. C. E., à l'exclusion de l'Irlande et de l'Islande.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 25 janvier 1956: page 918, 2e colonne, poste n° 6, fleurs coupées d'été, au lieu de: « Les importations ne pourront être effectuées qu'à partir du 1er avril 1956 et jusqu'au 30 septembre 1956 », lire: « Les importations pourront être effectuées dès la publication du présent avis et jusqu'au 30 septembre 1956 ».

MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIÈRES

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la dixième tranche de la loterie nationale 1956 a eu lieu à Paris (salle Pleyel), le 21 mars 1956, à vingt heures trente.

Les billets dont le numéro se termine par :

6	gagnent.....	2.000 F.
5	—	2.000 F.
33	—	4.000 F.
60	—	4.000 F.
35	—	4.000 F.
70	—	4.000 F.
28	—	5.000 F.
05	—	6.000 F.
254	—	12.000 F.
393	—	12.000 F.
233	—	15.000 F.
765	—	25.000 F.
813	—	30.000 F.
7.981	—	40.000 F.
7.312	—	40.000 F.
3.445	—	40.000 F.
8.843	—	40.000 F.
1.115	—	40.000 F.
1.935	—	40.000 F.
6.712	—	50.000 F.
7.570	—	50.000 F.
3.830	—	100.000 F.
5.825	—	100.000 F.
1.198	—	150.000 F.

Les billets portant le numéro :

67.903	gagnent.....	200.000 F.
82.081	—	200.000 F.
50.446	—	200.000 F.
39.878	—	200.000 F.
58.611	—	200.000 F.
63.780	—	200.000 F.
80.370	—	200.000 F.
84.296	—	200.000 F.
92.047	—	200.000 F.
40.606	—	200.000 F.
35.105	—	250.000 F.
37.478	—	250.000 F.
46.916	—	400.000 F.
83.991	—	600.000 F.
05.215	—	1.000.000 F.
95.588	—	1.000.000 F.
24.691	—	1.000.000 F.
00.418	—	1.000.000 F.
21.576	—	1.000.000 F.
74.067	—	1.000.000 F.
44.180	—	1.000.000 F.

Le billet portant le numéro :

73.033 gagne 5.000.000 F dans le groupe **2** et 500.000 F dans les quatre autres groupes.
10.905 gagne 10.000.000 F dans le groupe **2** et 1.000.000 F dans les quatre autres groupes.
20.306 gagne 25.000.000 F dans le groupe **5** et 2.500.000 F dans les quatre autres groupes.

Le prochain tirage aura lieu le 23 mars 1956, à Béthune (Pas-de-Calais).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la neuvième semaine (du 25 février au 2 mars 1956).** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1956 — Recettes évaluées	1955 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1956 — En valeur absolue	1956 — Pourcentage	1955 — En valeur absolue	1955 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	1.688.040	1.559.943	128.097	8,2	»	»
Bagages	23.040	26.822	»	»	3.782	14,1
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg.	323.130	314.335	8.795	2,8	»	»
Marchandises (détail et wagons)	5.552.770	5.180.863	371.907	7,2	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	7.586.980	7.081.963	505.017	7,1	»	»

II. — **Evaluation des recettes au 2 mars 1956.**

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du ... au ... 1956.	RECETTES évaluées du 1er janvier au 2 mars 1956.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 2 mars 1956.	RECETTES comptables du 1er janvier au 2 mars 1955.	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1956 — En valeur absolue	1956 — Pourcentage	1955 — En valeur absolue	1955 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	»	14.978.680	14.978.680	14.512.792	465.888	3,2	»	»
Bagages	»	199.780	199.780	216.236	»	»	16.456	7,6
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg.	»	2.585.500	2.585.500	2.539.202	46.298	1,8	»	»
Marchandises (détail et wagons)	»	45.864.460	45.864.460	46.660.325	»	»	795.865	1,7
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	»	63.628.420	63.628.420	63.928.555	»	»	300.135	0,5

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN-PAUL MARTIN.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TELEGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 21 mars 1956.		Derniers cours cotés en Bourse	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 21 mars 1956.	
350 ..	Etats-Unis	1 $ U S A	350 . (1)	.... ..	.... ..	350 ..	.... ..	4919 50	Norvège	100 c n	4900 .	4863 70	4937	4921 ..	4920 ..
350 60	Canada	1 $ Can	.... ..	.... ..	.... ..	350 45	.. ..	9213 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 30	9243 ..	9242 ..
162 10	Côte Fse Somalis	100 f Djib	164 0727	.... ..	.... .	163 20	.... ..	6775 50	Suède	100 c s	6765 625	6715 .	6816 30	6775 50	6774 50
2798 ..	Mexique	100 pes	2800 ..	.... ..	.... ..	2795	.... ..	8039 ..	Suisse	100 f s	8063 98	7944 .	8064 ..	8038 ..	8037 ..
8395 50	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 .	8396 ..	8395 ..	1336 25	Autriche	100 sch.	1316 15	1336 05	1356 25	1356 25	1354 ..
705 25	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	705 20	705 10	1010 ..	Egypte	1 liv ég	1005 04	997 ..	1013 .	1013 ..	1009 ..
5086 ..	Danemark	100 c d	5067 22	5029 25	5105 25	5087 50	5086 50	1217 ..	Portugal	100 esc	1217 39	1208 25	1226 50	1217 ..	1216 ..
984 55	Gde-Bretagne	1 liv st	980 ..	972 65	987 35	984 75	984 70	1897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	1861 11	1821 50	1897 50	1897 50	.... ..
56 125	Italie	100 lires	56 002	55 59	56 43	56 14	56 125	117 40	Yougoslavie	100 din	116 666	115 70	117 40	117 40	.... ..

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	200	États associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam — 100 piastres — 1000
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	850	

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE GENERALE D'ENTREPRISES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.808.000.000 DE FRANCS

56, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

R. C.: Seine 54-B 4990.

Obligations 4 1/2 0/0 1941, 4 0/0 1943, 3 1/2 0/0 1945 et 4 0/0 1946.

L'amortissement prévu en 1956 pour les emprunts indiqués ci-dessus n'aura pas lieu par voie de tirage au sort, la société ayant, dans les conditions prévues au contrat d'émission, procédé à cet amortissement par voie de rachat en Bourse en épuisant la totalité de la somme prévue pour le service de chaque emprunt.

Liste des obligations 4 1/2 0/0 1941 sorties au tirage du 25 mai 1955 et non encore présentées au remboursement.

381 — 382 — 385 — 389 — 390 | — 8.487 — 9.485 à 9.490 — 9.841 — 523 — 2.681 à 2.690 — 2.981 à 2.990 — 4.987 — 4.988 — 4.990 | — 9.842.

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Emprunt de 100 millions de francs 6 1/4 0/0 1953.

Liste des 307 numéros des obligations sorties au troisième tirage au sort du 15 mars 1956, échéance du 20 avril 1956, en vue de l'amortissement de l'emprunt de 100 millions de francs contracté par le département de la Charente, suivant arrêté et décision du ministre de l'intérieur des 2 mai 1951 et 25 avril 1953 et décision du ministre des finances du 22 avril 1953.

2.680 à 2.986.

Le remboursement des titres ci-dessus désignés par le sort s'effectuera à partir du 20 avril 1956, à raison de 10.500 F, pour les obligations nominatives et au porteur.

Liste des numéros des obligations sorties aux tirages au sort précédents et dont le remboursement n'a pas encore été demandé.

Tirage du 11 mars 1954.

659

Tirage du 10 mars 1955.

4.432 à 4.434 — 4.506 à 4.516 — 4.588 à 4.591 4.626 et 4.627 — 4.641 à 4.644.

AVIS DIVERS

Compania Minera Unificada del Cerro de Potosi

MM. les actionnaires sont avisés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu dans les bureaux de la compagnie, à Buenos Aires, le 20 avril 1956, à dix-sept heures trente.

1° Approbation des comptes de l'exercice 1955;
2° Questions diverses.

BANQUE DE L'ALGERIE ET DE LA TUNISIE

Avis aux porteurs d'obligations de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie 3 0/0.

L'arrêté du ministre des finances fixant les caractéristiques des obligations de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie prévoit que cinq séries au moins seront remboursées, chaque année, par voie de tirage au sort, au cours du deuxième trimestre de l'année.

En application de ces dispositions, il sera procédé, le jeudi 3 mai 1956, à dix heures, au siège social de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie, 127, boulevard Saint-Germain, à Paris, au dixième tirage au sort de cinq séries d'obligations.

FEDERATION FRANÇAISE de TENNIS de TABLE

Une assemblée générale ordinaire de la Fédération française de tennis de table est convoquée pour le lundi 23 avril 1956, à neuf heures trente, salle Audouy de la chambre de commerce de Toulouse.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me Henri Carrié, docteur en droit, avoué d'instance, successeur de Me Paul Reynès, 9, rue Vieille-Intendance, Montpellier.

Le tribunal civil de première instance de Montpellier, par jugement à la date du 17 février 1956, enregistré, rendu sur la requête de la dame Ida-Emilie Filliol, veuve du sieur Albert-Guillaume Mazaury, sans profession, domiciliée à Poussan, a donné acte de sa demande d'envoi en possession de la succession de son mari, le sieur Albert-Guillaume Mazaury, en son vivant négociant à Poussan, y décédé le 22 novembre 1955, et avant faire droit sur ladite demande a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Ledit jugement désigne d'ores et déjà la dame Ida-Emilie Filliol susnommée, veuve Mazaury, pour administrer à titre provisoire la succession du sieur Albert-Guillaume Mazaury, son mari.

Pour extrait certifié conforme:

Montpellier, le 14 mars 1956.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Alexandre Vacoyannopoulo, représentant de commerce, né le 17 septembre 1888 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris (16e), 15, rue Raynouard, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Vacoyanno

M Daniel-René Lévy, né le 24 janvier 1927 à Villejuif (Seine), demeurant angle rues Pages et Ader, à Casablanca (Maroc), agissant tant en son nom personnel qu'en celui de ses enfants mineurs: Sylvain-Marcel-Gabriel, né le 9 juin 1948 à Boulogne-Billancourt (Seine); Frédérique-Lucienne-Christine et Véronique-Fabienne-Marguerite, jumelles, nées le 5 septembre 1950 à Casablanca (Maroc), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lebard.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture du Puy-de-Dôme.

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches de minerais d'uranium et substances radio-actives connexes

Par pétition en date du 14 janvier 1956, enregistrée à la préfecture du Puy-de-Dôme le 21 janvier 1956, sous le n° 587 M, l'administrateur général, délégué du Gouvernement près le commissariat à l'énergie atomique, agissant au nom et pour le compte de cet organisme, dont le siège social est 69, rue de Varenne, Paris (7e), sollicite un permis exclusif de recherches de minerais d'uranium et substances radio-actives connexes, pour une durée de trois ans, s'étendant, en totalité ou en partie, sur le territoire de certaines communes du département du Puy-de-Dôme.

Le permis demandé est situé à l'intérieur d'un polygone A B C D E dont les sommets sont définis comme suit :

A. — Intersection des droites X1 B et X2 B définies par leurs extrémités :

X1. — Sommet du clocheton de l'église de Champétières;

B. — Sommet défini ci-après;

X2. — Axe du campanile de la tour de l'église Saint-Jean d'Ambert;

E. — Sommet défini ci-dessous.

B. — Axe du clocher de l'église de Saint-Martin-des-Olmes.

C. — Axe du clocher de l'église de Grandrif.

D. — Axe du clocher de l'église de Baffie.

E. — Axe du clocher de l'église de Saint-Just-de-Baffie.

Ce périmètre couvre une étendue superficielle de 2.330 hectares englobant une partie des communes ci-après, situées dans le département du Puy-de-Dôme :

Ambert, Baffie, Grandrif, Harsac-en-Livradois, Saint-Just-de-Baffie, Saint-Martin-des-Olmes.

Le préfet du Puy-de-Dôme, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre,

Vu la loi du 21 avril 1810 successivement modifiée;

Vu le décret n° 55-588 du 20 mai 1955 concernant la recherche et l'exploitation des substances minérales et le décret n° 55-1681 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures;

Vu le rapport des ingénieurs des mines en date du 21 février 1956,

Arrête :

Art. 1er. — Le présent avis sera affiché pendant une durée d'un mois, du 3 avril 1956 au 3 mai 1956 inclus, à la préfecture du Puy-de-Dôme.

Il sera inséré une première fois dans le *Journal officiel* avant le 25 mars 1956 et une seconde fois au cours de la période du 3 avril au 3 mai 1956.

Il sera inséré, d'autre part, dans deux journaux d'annonces légales du Puy-de-Dôme deux fois, à quinze jours d'intervalle, au cours de la période du 3 avril au 3 mai 1956.

Art. 2. — La demande et ses annexes seront déposées à la préfecture du Puy-de-Dôme (1e division, 1er bureau), où le public pourra en prendre connaissance du 3 avril au 3 mai 1956, tous les jours ouvrables, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Les observations seront, pendant ce délai, soit consignées au procès-verbal de l'enquête, soit adressées au préfet par lettre recommandée.

Les oppositions à la demande susvisée du commissaire à l'énergie atomique seront, pendant ce délai, notifiées au préfet et enregistrées sur le registre spécial relatif aux demandes de concession de mines.

Les demandes en concurrence seront formées devant le préfet du Puy-de-Dôme au plus tard dans le délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, soit du 3 mai au 18 mai 1956.

Les demandes en concurrence et les oppositions seront notifiées par leurs auteurs au commissariat à l'énergie atomique, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis ou, à son défaut, le récépissé du dépôt, accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, sera adressé au préfet.

Art. 3. — Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont l'ampliation sera adressée au sous-préfet d'Ambert, à l'ingénieur en chef des mines de Clermont et au commissariat à l'énergie atomique.

Clermont-Ferrand, le 9 mars 1956.

Le préfet,
YVES PERONY.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

22 février 1956. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **Coopérative scolaire de l'école de filles du chemin des Petites-Abymes.** But: s'intéresser à tout ce qui, dans le domaine scolaire, touche l'élève; développer en elle le respect, l'amour du bien et du bon; créer, entretenir, améliorer une bibliothèque, un musée scolaire; acheter un matériel de jeu, de cinéma; organiser des fêtes scolaires et sportives, des voyages d'études et des excursions. Siège social: école de filles, chemin des Petites-Abymes, à Pointe-à-Pitre.

25 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **Société de patronage de l'école technique Pasteur.** But: gestion de l'école technique, en vue de sa marche normale, de son développement, du perfectionnement et de l'établissement de ses élèves par tous les moyens appropriés. Siège social: école Pasteur, 10, rue du Gouvernement, Dole (Jura).

28 février 1956. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Société d'hygiène mentale de l'Ardèche.** But: étude, mise au point et application pratique des moyens propres à favoriser le développement de l'hygiène mentale, le perfectionnement de l'assistance spécialisée, l'entraide psychologique et sociale aux inadaptés dans le département de l'Ardèche. Siège social: préfecture de l'Ardèche, à Privas.

1er mars 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Amicale des Français libres et des anciens combattants de Simca. Division de Poissy.** But: regrouper des anciens Français libres et, en général, tous les anciens combattants volontaires des usines et services Simca rattachés à la division de Poissy. Siège social: 116 *bis*, rue du Général-de-Gaulle, à Poissy.

1er mars 1956. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Association des amis de l'école Louis-Braille.** But: aider par tous les moyens à la construction et au fonctionnement de l'école Louis-Braille dont la création est envisagée par l'Union des aveugles travailleurs d'Oranie. Siège social: 19, rue du Caporal-Simonet, à Oran.

1er mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Centre d'études technique agricole de Novalaise.** But: donner à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail. Siège social: mairie de Novalaise

2 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie. **Culture et cinéma de Meulan et environs.** But: aider au développement de l'éducation populaire en tout domaine, particulièrement en matière de cinéma. Siège social: 2, quai Albert-Joly, Meulan (Seine-et-Oise).

3 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Amicale des anciens élèves de l'école publique de Samer.** But: entretenir et développer les liens de camaraderie noués sur les bancs de l'école et pratique des sports en général et particulièrement le basket-ball et l'athlétisme. Siège social: école des garçons de Samer (Pas-de-Calais).

3 mars 1956. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Comité des œuvres scolaires de la Saussaye.** But: apporter toute son aide morale et pécuniaire par l'organisation de fêtes dont le profit est strictement réservé aux œuvres scolaires et péri-scolaires de la Saussaye, d'arbres de Noël et des voyages. Siège social: mairie de la Saussaye.

3 mars 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Union des jeunes de Savoie.** But: entraide sociale. Siège social: 16, rue des Quatre-Vents, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

27 décembre 1955. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Douai le 22 février 1956.) **Société chorale polonaise Lutnia Jednosc.** But: conserver les chants polonais tant religieux que nationaux. Siège social: café Musielak, rue Suzanne-Lannoy, à Dechy (Nord).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.